

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue 31 mars 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 31 MARS 2021**

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MELCC

M. MICHEL BOURRET 5

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

M. FRANCIS VERMETTE 12

PRÉSENTATION DU MSSS

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN 15

PRÉSENTATION DU MERN

M. MARTIN BRAULT 20

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. KAREL MÉNARD 28

M. DOMINIC BOUFFARD 42

Mme NATHALIE DRAPEAU 48

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. DENIS BLAQUIÈRE 66

M. NORMAND LÉO BEAUDET 71

M. NICOLAS CHEVALIER 90

Mme DENISE BROUILLARD 100

Mme CAROLINE DUCHESNE 110

Mme LUCIE MASSÉ 116

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. RÉAL PARÉ 122

MOT DE LA FIN 129**SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} AVRIL, 19 h**

SÉANCE DU 31 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Au nom de mes collègues, monsieur Pierre Renaud à ma droite et madame Julie Forget à distance, et en mon nom personnel, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette huitième séance de l'audience publique portant sur l'État des lieux et de la gestion des résidus ultimes.

10 La commission d'enquête a précisé hier qu'elle souhaitait avoir des présentations sur le thème de la cohabitation et de l'acceptabilité sociale des projets reliées à l'élimination des matières résiduelles. En fait, nous en aurons deux, de cinq à dix minutes chacune, soit une présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux et une autre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

15 Celles-ci seront présentées immédiatement après les interventions du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques et de RECYC-QUÉBEC, qui feront un topo sur la gestion des matières résiduelles dans le regroupement régional 2b, qui inclut l'Estrie, le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

20 Je vous informe maintenant que les personnes qui désirent poser des questions aux personnes-ressources peuvent s'inscrire dès maintenant au registre disponible sur le site Web du BAPE. Elles peuvent également téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. La commission prendra les dix premières inscriptions. Après quoi, le registre sera fermé.

25 Les personnes seront appelées selon l'ordre de leur inscription. Je profite de cette occasion pour rappeler les règles sommaires de procédure en audience publique. Un, les participants doivent éviter les préambules, à moins que ceci soit nécessaire à la compréhension de leur question. Deux, deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Et trois, toutes les questions et réponses doivent m'être adressées.

35 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos
diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés afin d'assurer un climat serein et
respectueux. Avant de procéder aux présentations, je souhaiterais vérifier si les
personnes-ressources ont déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance ou s'ils ont
40 des compléments d'information ou encore des réponses à des questions. Je commencerais par
madame Sophie Langlois-Blouin de RECYC-QUÉBEC.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

45 Merci, Monsieur le président. Donc, la dernière séance était cet après-midi. J'ai transmis à
la commission... j'avoue que là, je me mêle dans les sessions... de l'information dont on a parlé au
niveau de la récupération des matières organiques dans les multilogements. Donc, ça serait la
dernière information qui a été transmise en suivi de l'audience de cet après-midi.

50 Et peut-être une précision également, si vous me permettez, il y a eu des questionnements
hier, j'essaie de retrouver mes notes, au sujet des pourcentages, il y a eu une question, de mémoire,
c'était monsieur Beaudet sur la proportion des matières enfouies qui étaient recyclables ou
compostables. Monsieur Beaudet référait à une précédente commission sur un lieu d'enfouissement
spécifique où il y a des informations qui avaient été présentées.

55 Juste peut-être préciser que ces informations-là étaient antérieures à notre dernière étude
de caractérisation qui a été réalisée. Donc, antérieurement, on parlait effectivement d'un peu plus de
85 % des matières à éliminer qui auraient pu être recyclées ou compostées, alors qu'avec la dernière
étude qu'on vous a partagée, certaines informations dans notre rapport, on parle plus d'un taux entre
60 70 et 80 %. Donc, c'était une précision que je voulais vous apporter, aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. — Monsieur Claude Trudel.

65 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Non, il n'y a pas d'autres documents qui ont été déposés.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Des réponses à des questions non plus?

75 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Non plus.

LE PRÉSIDENT :

80 Merci. — Madame Marion Schnebelen.

Mme MARION SCHNEBELEN :

85 Bonsoir, Monsieur le président. Aucun nouveau document, aucune nouvelle information déposée non plus.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. — Monsieur David Noreau.

90 **M. DAVID NOREAU :**

Rien à déclarer, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

95 Merci. — Monsieur David Hébert.

M. DAVID HÉBERT :

100 Bonsoir, Monsieur le président. Non, le MERN n'avait pas de questions spécifiques à répondre, alors on n'a rien déposé.

LE PRÉSIDENT :

105 Merci, monsieur Hébert. — Monsieur Michel Allaire.

M. MICHEL ALLAIRE :

110 Monsieur, bonsoir à tous. J'ai transmis à madame Denis, plus tôt aujourd'hui, une réponse à une question qui a été abordée hier concernant la disposition des digestats de l'usine de biométhanisation de Varennes. Alors, madame Denis a en mains la réponse. Il s'agit que 99.6 % du digestat qui a été valorisé sur onze fermes à proximité de l'installation.

115 Donc, c'est quand même intéressant, comme résultat. Et j'ai aussi en même temps proposé à la commission de contacter la direction générale de la Société d'économie mixte de la couronne sud, s'ils voulaient avoir des informations sur l'implantation, processus, construction et exploitation d'une usine de biométhanisation qui est fonction sur le territoire métropolitain.

LE PRÉSIDENT :

120 Merci, monsieur Allaire. — Monsieur Charles-Éric Bernier. Monsieur Bernier? Bon. Nous allons donc poursuivre. J'inviterais maintenant monsieur Claude Trudel pour faire la présentation pour la région 2b.

125 **M. CLAUDE TRUDEL :**

 Je vais céder la parole à mon collègue, Michel Bourret qui va vous faire la présentation.

M. MICHEL BOURRET :

130 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

135 Oui. Bonsoir, monsieur.

PRÉSENTATION DU MELCC

140

M. MICHEL BOURRET :

145

Donc, la présentation, ça va être sur l'élimination des résidus ultimes en relation avec le regroupement régional 2b. En introduction, au niveau de la réduction... de la gestion des matières résiduelles, elle doit se faire selon la hiérarchie des 3RV-E, soit dans l'ordre, la réduction à la source...

LE PRÉSIDENT :

150

Excusez-moi, monsieur...

M. MICHEL BOURRET :

Pardon?

155

LE PRÉSIDENT :

Il y a quelqu'un qui a son micro d'ouvert et ça fait un écho, donc je n'arrive pas à bien vous comprendre.

160

M. MICHEL BOURRET :

Oui, d'accord.

165

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant.

M. MICHEL BOURRET :

170 Est-ce que c'est mieux comme ça?

LE PRÉSIDENT :

175 Oui, c'est mieux comme ça. Maintenant, je vous informe par le fait même que le registre est déjà fermé puisqu'il y a eu dix personnes déjà inscrites. Donc, à vous la parole.

M. MICHEL BOURRET :

180 Merci. Donc, au niveau de la gestion de matières résiduelles, celle-ci doit se faire selon la hiérarchie des 3RV-E, donc dans l'ordre, de prioriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination, ce sur quoi porte la présente présentation.

185 Au niveau de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, on ne vise qu'à éliminer qu'une seule matière, soit le résidu ultime, donc les matières... c'est-à-dire les matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées, mais tenant compte quand même des contraintes techniques et économiques. Et ça vise à assurer l'élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement.

190 Petite mise en contexte. Pour le regroupement des municipalités du regroupement 2b, le présent tableau présente les populations pour chacune des régions. On peut remarquer que la population totale du regroupement 2b a une population de 1,1 million d'habitants et que ça représente 13 % de la population du Québec.

195 Au niveau du portrait d'élimination, ça va se faire sur le... en fonction des installations régies par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération*, où on retrouve les lieux d'enfouissement technique dans lesquels sont éliminées 92 % des matières résiduelles, les installations d'incinération où 5 % des matières résiduelles sont éliminées et également d'autres lieux d'exception pour tenir compte des problématiques territoriales ou pour certaines matières particulières.

200 On retrouve dans ces lieux les lieux d'enfouissement en tranchée, les lieux d'enfouissement en milieu nordique, les lieux d'enfouissement en territoire isolé, les lieux d'enfouissement de débris

de construction et de démolition, et également, ce qui est couvert par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération*. On régit les centres de transfert de matières résiduelles vers l'élimination.

205

Au niveau du portrait de l'élimination, dans ce tableau, on présente les lieux des matières résiduelles reçues à l'élimination en 2019 pour le regroupement 2b. Donc, dans ce regroupement, on retrouve 17 lieux sur les 38 que compte le Québec, où est éliminé... où sont éliminées 1,2 million de tonnes de matières résiduelles. Et ces quantités de matières résiduelles là comprennent les matières résiduelles utilisées en recouvrement journalier et mensuel.

210

Donc, dans le regroupement, il y a... Dans les régions du regroupement, il n'y a aucun incinérateur. On retrouve 6 lieux d'enfouissement en tranchée où 10 000 tonnes de matières sont éliminées, aucun lieu d'enfouissement en milieu nordique, évidemment, 23 lieux d'enfouissement en territoire isolé, 1 lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition qui élimine 54 000 tonnes de matières résiduelles, pour un total de 47 lieux sur les 216 que compte le Québec, où sont éliminées 1 300 000 tonnes de matières.

215

J'aimerais ici ouvrir une parenthèse pour rectifier un petit peu ce qui a été... la réponse qui a été donnée hier par rapport à une question de monsieur Renaud au niveau du pourcentage des matières qui sont éliminées dans le regroupement par rapport au pourcentage de la population.

220

On ne peut pas utiliser ces données pour comparer, à savoir si la génération par habitant du regroupement est plus élevée ou plus faible que le reste de la province, étant donné que les matières qui sont les quantités qui sont prévues dans le... qui sont mentionnées ici dans le... ce ne sont pas nécessairement des matières... seulement des matières qui sont générées par les municipalités du regroupement.

225

Il peut y avoir des matières qui viennent de l'extérieur de ces régions. Et il peut également y avoir des matières qui vont dans des lieux d'élimination à l'extérieur du regroupement. Je referme la parenthèse et je continue.

230

Au niveau de la répartition régionale des lieux d'élimination, ce sont... ici, dans ces tableaux-là, on retrouve le regroupement, c'est les régions en vert. Donc, on... Au niveau du

235 Bas-Saint-Laurent, on retrouve quatre lieux d'enfouissement en tranchée, un lieu d'enfouissement en territoire isolé et un centre de transfert.

240 En Estrie, deux lieux d'enfouissement technique et deux centres de transfert. Bon. En Abitibi-Témiscamingue, on a trois lieux d'enfouissement technique, un lieu d'enfouissement en territoire... en tranchée, pardon, cinq lieux d'enfouissement en territoire isolé et deux centres de transfert.

245 Sur la Côte-Nord, 2 lieux d'enfouissement technique, 5 lieux d'enfouissement en tranchée, 11 lieux d'enfouissement en milieu nordique, 13 lieux d'enfouissement en territoire isolé et 2 centres de transfert... 1 centre de transfert, pardon.

250 En Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, on a deux lieux d'enfouissement technique, quatre lieux d'enfouissement en territoire isolé et deux centres de transfert. Et finalement, au Centre-du-Québec, quatre lieux d'enfouissement technique, un lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition et deux centres de transfert.

255 Maintenant, pour les portraits au niveau des quantités de matières résiduelles éliminées pour enfouissement, en 2019, au niveau des quantités, elles ne sont pas basées sur des quantités mesurées, mais c'est basé sur la population et le taux de génération moyen du Québec de 722 kilos par habitant par année.

260 J'aimerais, à cette étape-ci, ouvrir encore une autre parenthèse concernant une autre question qui a été posée par monsieur Renaud hier, à savoir pourquoi la quantité... ce ne sont pas des quantités mesurées. Et bien, c'est tout simplement que nous n'avons pas les quantités exactes pour... qui viennent des municipalités. Nos données ne sont pas complètes. L'explication également est mentionnée dans le rapport produit par le ministère. Je referme la parenthèse et on poursuit... je poursuis.

265 Au niveau des quantités de tonnes par année, autant pour les quantités générées que la capacité annuelle, ça ne comprend pas les matières utilisées en recouvrement, ce sont seulement celles qui sont enfouies. Par contre, au niveau de la capacité d'accueil en termes de durée, en termes d'années, les matériaux de recouvrement, l'espace utilisé par les matériaux de recouvrement journalier et mensuel sont pris en compte.

270 Les capacités d'accueil, c'est en fonction uniquement... Les données qui sont mentionnées
sont uniquement en fonction des limitations sur les quantités et ça ne tient pas compte des limitations
relatives au territoire de desserte, au type de matières admissibles ni au droit de regard des MRC.
Bon.

275 Maintenant, si on reprend les données pour chacune des régions, en vert toujours, le
Bas-Saint-Laurent génère pour enfouissement 143 kilotonnes de matières résiduelles, alors que la
capacité d'accueil est... minimalement, c'est 143. Donc, c'est suffisant... une quantité suffisante pour
éliminer les matières de la région. Et la durée de vie, si toutes les matières de la région sont éliminées
dans les lieux de la région, la capacité résiduelle des lieux permettrait une durée de vie d'environ 30
années.

280 En Estrie, la quantité générée est de 238 kilotonnes, alors que la capacité d'accueil est
environ 85 kilotonnes par année. Donc, on voit qu'il y a un manque, ici. Et la capacité résiduelle est
insuffisante et ne permettrait pas de recueillir... d'avoir... de recevoir les matières résiduelles pour...
même pas pour une année.

285 En Abitibi-Témiscamingue, les quantités générées pour enfouissement sont de 104
kilotonnes et les capacités d'accueil des lieux sur le territoire sont suffisantes pour recueillir... pour
recevoir tout ce volume annuel. Et la capacité en termes de durée de vie serait de 13 années.

290 Sur la Côte-Nord, 51 kilotonnes par année sont générées pour l'enfouissement et les lieux
de la région ont une capacité d'accueil en mesure d'accueillir tout ce volume. Et la durée de vie des
lieux... La durée de vie résiduelle des lieux est de 27 ans.

295 En Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, la quantité annuelle générée pour enfouissement est
de 63 kilotonnes par année. Et ils sont en... Les lieux sont en mesure de recevoir tout ce tonnage.
Et ils sont en mesure également de recevoir ce tonnage-là pendant une durée de 24 ans.

300 Au Centre-du-Québec, dans la région de Centre-du-Québec, la quantité de matières
générées pour enfouissement est de 249 kilotonnes. Et la capacité d'accueil, actuellement, est de
667 kilotonnes. C'est une valeur qui a été corrigée par rapport aux tableaux... aux présentations
précédentes. Et également, si on peut voir le chiffre entre parenthèses, c'est pour tenir compte de la
fermeture probable d'un des lieux d'enfouissement qui se retrouve sur le territoire.

305

Donc, on voit que lors de la fermeture, on sera avec une capacité inférieure à... un peu inférieure à la quantité générée. Et la capacité résiduelle des lieux permettrait une durée de vie de l'ordre de 32 années.

310

Maintenant, au niveau des totaux, on peut voir que les quantités générées pour enfouissement sont du même ordre de grandeur que celles... que les capacités d'accueil. Donc, on n'a pas de surcapacité au niveau de l'accueil. Et la capacité résiduelle des lieux permettrait d'enfouir les matières résiduelles au Québec pendant une période de 13 années, en tenant compte d'un mouvement de matières d'une région à l'autre.

315

Et pour finir, on a nos matières résiduelles dans la poubelle et c'est la manière de s'en débarrasser. Mais tant qu'on mettra des matières résiduelles dans la poubelle, on aura besoin de lieux d'élimination pour s'en débarrasser. Merci.

LE PRÉSIDENT :

320

Merci à vous. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Juste une petite question, monsieur *Bouffard*...

325

M. MICHEL BOURRET :

Bourret.

330

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

... dans le dernier tableau, vous mentionnez pour le Centre-du-Québec qu'il y a... la capacité en kilotonnes passe de 767 à 237 avec la fermeture d'un lieu d'enfouissement technique. Est-ce que je pourrais savoir lequel? C'est quand même une capacité importante de...

M. MICHEL BOURRET :

335

Le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

340

Vous tenez... Le lieu d'enfouissement à Saint-Nicéphore qui va fermer?

M. MICHEL BOURRET :

345

Oui. Qui va probablement fermer, oui, en septembre.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Merci.

350

M. MICHEL BOURRET :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

355

Je vais vous demander une chose aussi, s'il vous plaît, c'est : j'imagine que vous avez déposé déjà les anciennes présentations que vous avez réalisées. Si vous pouvez envoyer un erratum pour modifier justement la planche qui présente le Centre-du-Québec avec la correction que vous avez apportée aujourd'hui, s'il vous plaît?

360

M. MICHEL BOURRET :

La présentation avec la correction a déjà été envoyée. Est-ce que vous voulez qu'on... corriger les présentations précédentes?

365

LE PRÉSIDENT :

Oui, exactement.

370 **M. MICHEL BOURRET :**

O.K., parfait.

375 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

380 **M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Madame Langlois-Blouin, voulez-vous faire votre présentation?

385

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

En fait, c'est mon collègue, monsieur Vermette, qui va faire une courte présentation ce soir.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Monsieur Vermette, à vous la parole.

395

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

M. FRANCIS VERMETTE :

400 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir à tous. Je vous partage ça à l'instant. Donc, petite
présentation comme lors des autres rencontres, cette fois-ci pour le regroupement 2b, concernant
les différents plans de gestion des matières résiduelles qui sont en vigueur dans les différentes
régions qui sont celles de... qui font l'objet de l'audience de ce soir.

405 Première région, l'Abitibi-Témiscamingue qui comprend cinq Plans de gestion des matières
résiduelles en vigueur, toujours en respect de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il n'y a pas de
particularité, c'est-à-dire que chacune des MRC a un Plan de gestion des matières résiduelles qui
lui... qui est le sien. Et il y a trois lieux d'enfouissement technique sur le territoire de
l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn, Val-d'Or et dans la MRC... j'ai un blanc de mémoire, Abitibi ou...
410 Abitibi-Ouest.

Deuxième région, le Bas-Saint-Laurent, huit Plans de gestion des matières résiduelles en
vigueur sur le territoire. Donc, un dans chacune des MRC, encore une fois. Donc, pas de véritable
particularité. Et quatre lieux d'enfouissement technique sur le territoire entre Matane et
415 Rivière-du-Loup.

Troisième région, le Centre-du-Québec avec cinq PGMR qui sont en vigueur sur le territoire.
En termes de particularité, comme on le mentionnait déjà, je crois, à l'audience d'hier, les
municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise qui sont
420 dans la MRC de Bécancour sont plutôt incluses au Plan de gestion des matières résiduelles de la
MRC de Lotbinière qui, elle, se situe la région de Chaudière-Appalaches. Et il y a deux lieux
d'enfouissement technique sur le territoire à Victoriaville et à Drummondville... Saint-Nicéphore,
pardon.

425 Sur la Côte-Nord, il y a cinq Plans de gestion des matières résiduelles en vigueur. Il y a un
territoire, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, qui n'a toujours pas de Plan de gestion des matières
résiduelles. Petite particularité, on travaille avec eux actuellement afin qu'ils puissent élaborer leur
premier Plan de gestion des matières résiduelles, alors que dans les autres territoires du Québec,
on en est maintenant à notre troisième révision, si on peut dire.

430

Il y en a certains qui sont déjà à leur troisième Plan de gestion des matières résiduelles. Et sur le territoire, on comprend sept lieux d'enfouissement, mais dans lesquels il y a deux lieux d'enfouissement technique et cinq lieux d'enfouissement en tranchée qui sont dans les territoires un peu plus isolés.

435

En Estrie, il y a sept Plans de gestion des matières résiduelles en vigueur, un pour chacune des MRC, incluant Sherbrooke, et deux lieux d'enfouissement technique en vigueur... voyons, en opération à Bury et pour la MRC de Coaticook.

440

Enfin, la dernière région, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, où il y a quatre Plans de gestion des matières résiduelles en vigueur. En termes de particularité, il y a deux PGMR conjoints, donc le premier qui est conjoint aux MRC de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, et un second qui comprend les MRC d'Avignon et de Bonaventure.

445

Et il y a deux lieux d'enfouissement technique sur le territoire, un à Gaspé et un qui est à Saint-Alphonse, si ma mémoire est bonne, dans la MRC de Bonaventure. Pour les cartes sur notre... cette présentation-là, elles proviennent du MAMH. Et pour les différents plans de gestion qui sont en vigueur, il y a plus d'information sur notre site Internet. Voilà.

450

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vermette. — Madame Marion Schnebelen, vous avez une présentation sur la cohabitation et l'acceptabilité sociale des projets liés à l'élimination des matières résiduelles, à vous la parole.

455

Mme MARION SCHNEBELEN :

Merci, Monsieur le président. Je vais passer la parole...

460

LE PRÉSIDENT :

Je ne vous entends pas, madame Schnebelen. Pourriez-vous ouvrir votre micro?

Mme MARION SCHNEBELEN :

465

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

470

Ah, c'est très bien, oui. Parfait.

Mme MARION SCHNEBELEN :

475

O.K. J'avais été déconnectée, excusez-moi. Oui, Monsieur le président, je vais céder la parole à ma collègue, Emmanuelle Bouchard-Bastien, qui va faire la présentation ce soir.

LE PRÉSIDENT :

480

Très bien. — À vous la parole, madame Bouchard-Bastien.

PRÉSENTATION DU MSSS

485

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

490

Merci, Marion. Merci. — Bonsoir, Monsieur le président. Je vais partager mon écran à l'instant. Donc, nous aimerions tout d'abord remercier la commission, ce soir, de nous donner l'opportunité de présenter cette capsule sur l'acceptabilité sociale des projets d'élimination des résidus ultimes.

495

L'essentiel des données que je vais vous présenter ce soir sont issues du document synthèse qu'on a déposé au nom du ministère de la Santé et des Services sociaux, lors du début des travaux de la commission.

Donc, sans plus tarder, je vais débiter avec notre définition de l'acceptabilité sociale que nous utilisons en santé environnementale depuis déjà quelques années. Donc, c'est un processus

500

d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

505

Si on y va dans le pratico-pratique, pourquoi on adhère à cette définition en santé environnementale? C'est qu'elle fait beaucoup référence à certains mécanismes de participation citoyenne qui sont... tels que la concertation, l'implication. Bref, on tend vers une gouvernance participative des projets.

510

Et tendre vers ce type de gouvernance participative va permettre de renforcer les capacités des collectivités et d'atténuer beaucoup d'impacts sociaux et psychologiques qui sont associés à certains éléments, tels que par exemple le manque de transparence ou le manque d'information ou également le manque de pouvoirs de certains acteurs locaux, pouvoirs sur leur environnement et pouvoirs sur leur avenir également.

515

Ceci étant dit, mettre en place un processus tel que la concertation demande des balises certaines. Au niveau de la logistique, je vais vous épargner les détails, mais les questions « qui », « quand », « où », « comment » ne doivent pas être aléatoires, il y a des balises à respecter.

520

Il y a également des attitudes que chaque participant doit entretenir tout au long de la durée du processus. Donc, évidemment, pas juste en amont du projet, mais tout au long de la durée de vie du projet. Donc, bien évidemment, il y a des éléments à mettre en place pour que tout cela fonctionne.

525

Avant d'aller de l'avant avec les résultats de notre revue rapide, un petit clin d'œil sur la notion NIMBY, « *Not in my backyard* » ou « Pas dans ma cour », en français, qui est un phénomène abondamment utilisé dans la littérature scientifique sur les sites d'enfouissement et qui sert à qualifier les mouvements d'opposition de certains citoyens qui auraient des raisons individuelles et égoïstes devant des projets de développement destinés au bien commun de la société.

530

Or, à la lumière de la littérature qu'on a consultée dans les dernières semaines, on souhaitait avertir la commission qu'il y a vraiment un consensus scientifique grandissant qui tend à invalider cette notion, car à force de faire des études sur le terrain, on se rend compte que

l'opposition citoyenne est rarement égoïste, mais émane plutôt d'une perception d'injustice et d'iniquité.

535 Et ces perceptions-là vont souvent être associées justement à des problèmes dans le processus d'acceptabilité sociale, c'est-à-dire, des fois, des manques de transparence, des manques d'information vulgarisée ou un manque de possibilité de participer. Donc, il y a vraiment des liens à faire et c'est très abondant dans la littérature sur les sites d'enfouissement.

540 Donc, tout ça pour dire qu'on souhaitait avertir la commission de faire attention, de ne pas rapidement qualifier les opposants de NIMBY parce qu'on se rend compte que c'est rarement le cas et que ça pourrait être potentiellement dénigrant pour les opposants. La revue de la littérature qui est en cours, je vais vous épargner la méthodologie, on n'a pas beaucoup de temps ce soir, mais simplement retenir que justement, elle est en cours.

545 Donc, ce ne sont pas des constats que je vous présente ce soir, mais plutôt un tableau impressionniste. Les constats seront rendus publics au cours de l'été. Mais peut-être retenir aussi qu'on a choisi des articles scientifiques qui portaient spécifiquement sur des populations qui sont directement exposées à des projets de site d'enfouissement et d'incinérateur. Et puis ce sont des cas qui sont comparables sociopolitiquement et socioéconomiquement avec le Québec.

555 Plus particulièrement, ce soir, je ne vais pas présenter les impacts sociaux, impacts psychologiques, mais vraiment des facteurs d'acceptation sociale de projet que certains auteurs ont déterminés dans leurs études de cas. Donc, ce sont des facteurs qui vont moduler le consentement ou non de la population. La pertinence, pour nous, en santé publique d'identifier ces facteurs-là, c'est qu'en fait, ils modulent les impacts sociaux et psychologiques.

560 Et nous, notre objectif dans l'évaluation des projets, c'est de bonifier les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs. Donc, en pouvant identifier les facteurs d'acceptation ou de non-acceptation, ça nous donne un indice où on peut intervenir pour atténuer les impacts qui sont négatifs.

565 Par ailleurs, je tiens à avertir que ce n'est pas une panacée, c'est-à-dire qu'identifier ces facteurs-là ne va jamais remplacer une évaluation des risques sanitaires ou sociaux. Ce n'est pas parce qu'un projet est acceptable socialement qu'il n'y a pas de risques sanitaires et sociaux et

inversement. Autre élément important à retenir, ces facteurs-là varient considérablement au sein d'une même collectivité.

570 Donc, on ne peut pas qualifier un quartier ou même une municipalité avec une certaine attitude, c'est beaucoup plus hétérogène et beaucoup plus complexe et il faut tenir compte de cette diversité-là.

575 Et autre point non négligeable non plus, c'est que les facteurs d'acceptation et de non-acceptation sont dynamiques dans le temps et également multi-échelles au sein des différents acteurs sociaux présents dans notre collectivité, d'où l'importance de les évaluer à des moments clés dans la durée de vie du projet, ou même s'il y a un changement dans le contexte, important, de la collectivité, que ce soit au niveau politique ou économique, par exemple.

580 En gardant ça en tête, je vous présente maintenant quelques éléments, donc quelques facteurs d'acceptation et de non-acceptation qui ont été répertoriés dans la littérature et qui pourraient survenir au Québec ou qui sont même déjà présents si les contextes sont comparables.

585 Donc, premièrement, j'y vais avec la phase de planification de certains projets. Donc, on n'est pas dans les risques avérés, on est dans les risques plutôt anticipés. Et ce sont, dans ce cas-ci, des cas de sites d'enfouissement. Vous allez noter que quand c'est des incinérateurs, je les ai mis en jaune.

590 Donc, premièrement, bien, sans grande surprise, l'historique industriel et sociopolitique de la collectivité, dans certains cas, a modulé l'acceptation ou la non-acceptation d'un projet. Il y a l'attachement au lieu et au paysage aussi qui a été documenté entre autres par l'étude de Solheim et collaborateurs.

595 Cette étude-là se penche sur huit projets de site d'enfouissement dans l'état d'Alabama, aux États-Unis. Il y a également les impacts financiers négatifs qui ont été notés, particulièrement la perte potentielle de la valeur de son domicile ou des impacts financiers positifs tels que la promesse de création d'emplois ou de baisses de taxes.

Donc ça, c'est des facteurs qui ont également amené des variations dans l'acceptation ou non. Toujours dans la phase de la planification, on a pu aussi extraire dans les articles le caractère

600 rural de la collectivité comme facteur. Dans ce cas-ci, c'était l'anticipation de l'augmentation de la circulation qui pouvait changer justement un milieu plus tranquille en milieu potentiellement peut-être plus industriel.

605 Plusieurs auteurs aussi, jusqu'à présent, ont nommé le processus d'implantation du site par l'entreprise comme étant un symptôme de non-acceptation. Dans ces cas-là, il y avait un manque de consultation qui avait été relevé, également, des problèmes au niveau de la transparence. Il y a les risques potentiels de pollution et de contamination de l'eau potable aussi qui ont été documentés dans des mouvements d'opposition et les risques potentiels à la santé.

610 Si on y va maintenant avec la phase de l'exploitation, donc là, on est avec des sites d'enfouissement et des incinérateurs en fonction. Il y a le contexte historique et socioéconomique du territoire qui a été nommé. Praznocy, c'est un site d'enfouissement qui est en France. Il y a les avantages financiers directs aussi dans ce cas-là qui était amené par les gens qui acceptaient plus facilement le projet ou d'autres moins.

615 L'attitude de l'entreprise concernant la communication et la gestion des risques aussi a été nommée par plus d'un auteur. Dans ce cas-ci, il y avait encore des enjeux pour la transparence, il y avait la gestion des nuisances, donc les odeurs, des carences dans cette gestion-là qui amenaient de l'opposition. Et aussi, il y avait des lacunes dans la consultation de la population et des élus.

620 Et finalement, on a aussi les risques potentiels à la santé. Dans un cas d'incinérateur en Espagne, je tiens à vous préciser que c'était les risques perçus ici, mais ça amenait de la non-acceptation et c'était associé entre autres à une perte de confiance envers les autorités, justement, qui découle de l'absence de transparence dans la gestion.

625 Donc, je vais terminer avec ça. Ces auteurs-là, à la lumière des éléments qu'ils ont documentés, ils ont émis des recommandations. Donc, quelques auteurs sont arrivés avec la recommandation de mettre en place un mécanisme de participation citoyenne dès l'amont du projet, permettant aux résidents impactés de partager plus équitablement le pouvoir décisionnel, et de surcroît, d'augmenter leur sentiment de contrôle sur leur environnement et leur sentiment de confiance envers les autorités.

630

635 Il y a des auteurs aussi qui ont ajouté que c'était important d'augmenter la diffusion et la
qualité de l'information à propos des risques ou non environnementaux et à la santé. Et un autre un
peu plus pointu, qui était de réduire de manière significative les nuisances olfactives, mais vous
voyez que ça fait vraiment écho avec la définition de l'acceptabilité sociale que je vous ai présentée
au début.

640 C'est que ça serait un mécanisme où on aurait justement de meilleurs échanges pour
pouvoir atténuer certains impacts associés à des carences, justement, en termes de transparence
ou de participation citoyenne. Donc, je vais terminer là-dessus, Monsieur le président. Vous allez
retrouver aussi, à la fin de ma présentation, les références auxquelles je fais référence.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, madame Bouchard-Bastien. — Je terminerai les présentations en
appelant monsieur David Hébert du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Monsieur
Hébert?

650 **M. DAVID HÉBERT :**

Oui. Merci, Monsieur le président. J'inviterais monsieur Martin Brault, qui est directeur
général au mandat stratégique du MERN de faire la présentation.

655 **M. MARTIN BRAULT :**

Oui. Bonsoir, Monsieur le président.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

665 _____
PRÉSENTATION DU MERN

M. MARTIN BRAULT :

670 Donc, ça me fait plaisir d'être ici et de pouvoir partager avec vous sommairement notre expérience en matière d'acceptabilité sociale. Je suis accompagné de ma collègue, Marie-Hélène Léger, qui est responsable de la présentation. Donc, peut-être dans un premier temps, vous donner l'historique un peu du dossier au ministère. — Marie-Hélène, si c'est possible de... Parfait.

675 Donc nous, au ministère, c'est essentiellement depuis 2014 qu'on travaille activement sur ces questions-là d'acceptabilité sociale. Il y avait d'abord, en termes de contexte, un constat que de nombreux projets de développement étaient... devaient composer avec des enjeux d'acceptabilité sociale, à l'époque.

680 Et donc, on a lancé un chantier au sein du ministère pour regarder ces questions-là. On a, dans un premier temps, fait un diagnostic des outils, des pratiques dont disposait le ministère en matière d'acceptabilité sociale, lors de la période de 2014-2015. Ensuite de ça, il y a eu production, préparation d'un livre vert.

685 Et il y a eu des travaux au sein de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, la Commission de l'Assemblée nationale qui s'est penchée sur ces questions-là. Et les travaux ont amené la publication en 2017 d'orientations qui gouvernent le ministère en matière d'acceptabilité sociale, en fait, autour de cinq grandes orientations.

690 Quelques principales réalisations que je... qu'on trouvait intéressant de partager avec vous, utile peut-être pour la suite de vos travaux. Donc, d'une part, on a travaillé beaucoup sur le développement de l'expertise, le développement de la connaissance au sein du ministère, une définition de l'acceptabilité sociale, j'y reviendrai dans quelques secondes. Également, une plus grande réflexion sur les facteurs d'influence en matière d'acceptabilité sociale.

695 Deuxième axe, on a travaillé sur notre offre de services. Donc, on a développé une expertise-conseil au sein des différents secteurs du ministère, secteur des mines, secteur du développement, secteur de l'énergie, développement énergétique.

700 On a déployé aussi, et j'y reviendrai, donc un réseau de chargés de projets en région dans nos directions régionales, dédiés à accompagner à la fois les promoteurs de projet, mais aussi, c'est

important de le mentionner, les acteurs locaux qui peuvent être interpellés par les projets en question. On a développé différents outils qui visent tous à favoriser les bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale.

705 Quatrième point, on a développé et on a révisé certaines politiques publiques sous la responsabilité du ministère pour s'assurer de la prise en compte de ces éléments-là d'acceptabilité sociale. Et on a beaucoup travaillé en termes d'activités de communication et de formation, tant à l'interne, au sein du ministère, mais aussi à l'externe auprès de différentes parties prenantes.

710 Donc ça, c'est au niveau des principales réalisations du ministère. Sur la définition de l'acceptabilité sociale, donc pour nous, au ministère, à la suite de tous ces travaux de réflexion, on s'est doté d'une définition. Donc, pour nous, l'acceptabilité sociale, c'est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective à l'égard d'un projet, ça peut-être à l'égard d'un plan ou d'une politique.

715 Ce jugement peut être positif ou négatif. Il n'est pas figé dans le temps. Donc, il est appelé à évoluer. Il concerne toutes les échelles territoriales. Donc, la question de l'acceptabilité sociale peut être regardée à l'échelle locale, à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale également. L'acceptabilité sociale est très souvent mise de l'avant à l'échelle locale ou régionale et elle aura
720 certainement davantage d'influence sur la réalisation ou non d'un projet lorsqu'elle s'exprime à ces échelles.

Le jugement collectif, si on regarde ce qui passe généralement, le jugement collectif à l'égard d'une filière s'exprimera, lui, beaucoup plus au niveau de l'échelle nationale. Évidemment,
725 l'acceptabilité sociale peut concerner tous les types de projets, et également, que ce soit des petits projets ou des projets de plus grande envergure.

Et enfin, l'acceptabilité sociale ne se quantifie pas, elle se décrit d'abord. Donc, c'est la définition d'acceptabilité sociale dont on s'est doté au sein du ministère. J'aimerais revenir, ça a été
730 mentionné tantôt par ma collègue qui a abordé ces questions un peu au niveau des facteurs d'influence, donc on a aussi beaucoup travaillé à répertorier sur la base de la nomenclature existante et à catégoriser les grands facteurs d'influence.

735 Donc, en y allant peut-être de midi et à la suite. Donc, premièrement, la participation à la prise de décision, donc les acteurs du milieu souhaitent pouvoir participer à la prise de décision concernant les projets qui ont un impact sur leur milieu de vie, sur l'environnement.

740 Deuxième facteur d'influence, la confiance envers les promoteurs et aussi envers les institutions, les institutions décisionnelles comme les ministères qui sont concernés, donc... doit être pour l'acceptabilité d'un projet, elle doit être comprise si la population... pourrait être compromise si la population ne fait pas confiance au promoteur et aux instances décisionnelles.

745 Les contextes sociaux, économiques, territoriaux, géographiques également influencent cette collecte d'information là, permettent de bien connaître les différents contextes et aident donc à mieux comprendre de la part du promoteur le milieu qui est visé et de voir les enjeux qui sont susceptibles d'émerger, et évidemment, de pouvoir élaborer des solutions qui permettront de les adresser.

750 La connaissance et le savoir... les savoir locaux aussi, donc les expertises doivent être prises en considération dans le cadre des travaux du promoteur qui permettent de bonifier le projet, de contribuer aussi à l'appropriation du projet par le milieu.

755 Sur les valeurs, les croyances et les attentes aussi, donc fonction de la perception de ce que deviendrait le milieu à la suite de la réalisation d'un projet. Ça a été évoqué aussi tantôt par ma collègue. Donc, cette perception-là peut-être modulée par les valeurs, par exemple, qui sont véhiculées dans le milieu.

760 Les risques réels, les risques perçus, les incertitudes sont également un facteur d'influence important qui sera évidemment évalué différemment par chacun des acteurs. Donc, le promoteur a avantage à être le plus transparent possible quant aux risques qui sont liés à son projet.

Les impacts sur le milieu de vie et sur l'environnement sont un autre facteur. Et évidemment, donc les mesures d'atténuation et de compensation qui sont proposées vont avoir une influence.

765 Et enfin, les bénéfiques pour les communautés locales. Donc, la connaissance des retombées économiques, qu'elles soient positives ou négatives, à court et à long terme, est très importante. Donc, les projets qui favorisent une répartition équitable des avantages et des

inconvenients et qui sont structurants pour les communautés sont généralement ceux les mieux accueillis par le milieu.

770 Au niveau du ministère, on a beaucoup... je l'ai mentionné, on a beaucoup travaillé à développer notre offre de services en matière d'acceptabilité sociale au cours des dernières années.

775 Donc, au sein de nos directions régionales, on s'est doté d'un réseau de chargés de projets qui sont, dans le fond, des experts dans la connaissance du milieu, des usages du milieu, du territoire, et qui ont donc la responsabilité d'accompagner en matière d'acceptabilité sociale, tant auprès des promoteurs et des communautés locales, des acteurs locaux.

780 Nous avons des conseillers sectoriels au ministère, donc des experts dans le secteur des mines, du secteur de l'énergie, qui agissent aussi auprès de personnes-ressources et en collaboration avec le chargé de projets. Ce sont également ces gens qui sont généralement responsables d'analyser les différentes demandes pour la délivrance des droits et des autorisations qui émanent des différentes lois et règlements qui sont sous la responsabilité du ministère.

785 Et on a également, là, donc une équipe qui a été chargée... qui est chargée de créer et de développer des outils d'information qui permettent aussi de favoriser la participation publique. Donc, c'est une expertise-conseil en matière d'acceptabilité sociale et qui permet de produire différents outils sur les bonnes pratiques qui sont prônées par le ministère.

790 Peut-être, en terminant, donc je mets en évidence qu'on a déjà beaucoup d'outils qui sont en ligne au ministère, donc qui sont tous disponibles à l'adresse Internet qui est sur la diapositive. Donc, définition de l'acceptabilité sociale, on a des fiches synthèses sur les facteurs d'influence que j'ai présentés, fiches synthèses sur la participation à la prise de décision, sur l'offre de services que met de l'avant le ministère.

795 Et aussi, on a un guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et les obligations légales des promoteurs pour les projets miniers et les projets d'hydrocarbures. Donc, voilà. Écoutez, je vous remercie, en espérant... Je vous remercie à nouveau pour cette occasion, en espérant que ces informations-là seront utiles pour la commission pour la poursuite de vos travaux. Merci encore.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. J'imagine que vous allez rester avec nous pour le reste de la soirée?

805 **M. MARTIN BRAULT :**

Oui, sans problème.

LE PRÉSIDENT :

810 Très bien. Alors, écoutez, avant d'appeler le premier intervenant, je souhaiterais donner d'abord la parole au ministère de l'Environnement qui souhaite ajouter un élément à cet aspect que nous venons de voir. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

815 Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Tout à fait. Dans le cadre de la procédure des relations environnementales des projets qui sont soumis, il y a les enjeux d'acceptabilité sociale et de cohabitation qui sont pris en compte.

820 Et on a un document qu'on va vous déposer à cet effet-là qui va compléter un peu l'information qui... à ce sujet-là, pour le ministère, qui rejoint sensiblement les éléments qui ont été mentionnés jusqu'à maintenant, dont un particulier qui concerne notamment la nouvelle procédure d'évaluation environnementale qui a été modifiée.

825 Je pourrais peut-être juste succinctement demander quelques minutes à mon collègue, Patrice Savoie, de vous expliquer un petit peu la consultation qu'on fait maintenant en amont des projets. Ça fait que je lui céderais la parole pour quelques instants. Je vais demander à Patrice...

LE PRÉSIDENT :

830 Et combien d'instant?

M. CLAUDE TRUDEL :

835 Je vous dirais...

LE PRÉSIDENT :

840 On parle d'une minute, de deux minutes?

M. CLAUDE TRUDEL :

Deux, trois minutes, pas plus.

845 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, allez-y.

M. CLAUDE TRUDEL :

850 Je cède... — Je te cède la parole, Patrice.

M. PATRICE SAVOIE :

855 Oui. — Bonsoir, Monsieur le président. En effet, on a une nouvelle procédure. La procédure d'évaluation environnementale permet maintenant de tenir... de rencontrer le promoteur en amont des projets, donc de LET aussi.

860 Puis ça, ça permet de regrouper tous les spécialistes du ministère et des ministères qui sont concernés afin de lui proposer la manière de rédiger son étude d'impacts et puis d'amener des informations concernant la consultation des gens aux environs du site d'enfouissement aussi.

865 Il faut comprendre aussi que la procédure d'évaluation, on a une directive pour les projets qui est transmise au promoteur. Dans cette directive, on demande entre autres que le promoteur fasse en amont une ou plusieurs consultations du public dans la région afin d'informer la population qu'il y a un projet qui s'en vient... bien, qui s'en vient, qui est proposé.

870 Et en même temps, bien, lors de... ça va lui aider aussi à élaborer son étude d'impacts. Et puis, il nous dépose ça au ministère, chez nous, puis on tient compte de ces informations-là. Il y a aussi dans cette directive la manière de traiter les plaintes, la manière de les recevoir, de les traiter. Ça, ça vient chez nous aussi par la suite, au Centre de contrôle environnemental du Québec s'il y a des plaintes.

875 Et puis finalement, on lui suggère de nous proposer des mesures d'atténuation relatives aux problématiques qui pourraient être encourues suite à la consultation... à la pré-consultation qu'il va avoir fait auprès des citoyens. Plus pratiquement, dans la procédure, il y a aussi les résultats de la consultation qui est menée par l'initiateur. Ça, on va en tenir compte.

880 Il y a les cas comparables aussi, on regarde à travers les autres lieux d'enfouissement s'il n'y a pas des moyens, des mesures d'atténuation qui ont été mises en place qui pourraient permettre d'être reproduites au lieu d'enfouissement en tant que tel. Il y a les avis aussi qui sont produits par les différents professionnels des autres ministères... des ministères chez nous, des directions chez nous, dont le ministère de la Santé.

885 On tient compte aussi des préoccupations du ministère de la Santé pour retransmettre à l'initiateur. Finalement, on fait aussi une consultation avec les autochtones, les directions... les communautés autochtones aux environs, s'il y en a.

890 Et puis finalement, s'il n'y a pas d'engagement pour l'initiateur ou quoi que ce soit concernant les mesures à prendre, il y a un décret qui a été mis à la fin et puis il peut y avoir des conditions de décret par rapport à l'acceptabilité sociale du projet. Ça, ça fait un peu le tour de l'ensemble aux évaluations environnementales.

LE PRÉSIDENT :

895 Merci beaucoup.

M. PATRICE SAVOIE :

900 Merci.

LE PRÉSIDENT :

905 J'appelle maintenant monsieur Ménard. Et je vous informe qu'apparemment, il y aurait trois personnes... d'après ma compréhension, qui s'étaient inscrites au registre et il en reste sept. Donc, au lieu de dix, trois se sont désistées. Donc, le registre est ouvert pour accepter les trois prochaines personnes qui souhaitent poser des questions aux personnes-ressources. — Monsieur Ménard, la parole est à vous.

910

PÉRIODE DE QUESTIONS

915

M. KAREL MÉNARD :

Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

920

Oui. Très bien, merci

M. KAREL MÉNARD :

925

Parfait, merci. Donc, ma question concerne toujours l'aspect valorisation énergétique des matières résiduelles. Terre-Neuve a un programme qui s'appelle « *Return My Tires* », qui est en fait le programme de récupération et de valorisation, recyclage des pneus automobiles dans cette province-là.

930

Et la province envoie environ, par année, 500 000 pneus au Québec afin de les faire brûler dans des cimenteries pour des fins de valorisation énergétique de... en tant que combustibles de substitution.

Ma question est : comme le ministère de l'Environnement ne considère pas les installations de valorisation énergétique comme des lieux d'élimination, est-ce que ça veut dire qu'un incinérateur

935 avec récupération d'énergie, comme par exemple pourrait le devenir celui de la ville de Québec,
pourrait éventuellement importer des matières résiduelles à des fins de valorisation énergétique, en
fait, pour les brûler?

LE PRÉSIDENT :

940 La question est claire. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

945 Je vais quand même m'assurer que c'est la bonne question parce qu'il y a eu... question
d'incinérateur et de cimenterie, on fait une énorme distinction entre les fours à ciment.

LE PRÉSIDENT :

950 Non. En fait, c'est... Je pense que, d'après ce que j'ai compris, monsieur Ménard faisait une
analogie et, par extension, il disait : Est-ce que désormais, dans un... mettons pour un incinérateur
de matières résiduelles au Québec, est-ce que le Québec pourrait importer des matières résiduelles
autres pour les incinérer et faire en sorte que l'incinérateur puisse produire... et que ça soit perçu
sous l'angle d'une valorisation énergétique? Est-ce que je vous ai bien compris, monsieur Ménard?

955 **M. KAREL MÉNARD :**

Bien, en fait, plus ou moins. Je parle d'une installation de valorisation énergétique comme
un incinérateur avec récupération d'énergie qui serait reconnu comme une installation de
960 valorisation, pas un incinérateur... par une infrastructure d'élimination. Je parle d'une infrastructure
de valorisation énergétique au Québec, est-ce qu'elle pourrait importer des matières résiduelles à
des fins de valorisation comme les cimenteries, par exemple?

LE PRÉSIDENT :

965 D'accord. Vous avez bien fait de me corriger, merci. — Monsieur Trudel, à vous la parole.

M. CLAUDE TRUDEL :

970 Oui. C'est clair qu'actuellement, la réglementation interdit l'importation de matières
résiduelles à des fins d'élimination. Donc, toute installation d'élimination au Québec ne peut desservir
des... ne peut recevoir des matières résiduelles provenant de... qui sont générées à l'extérieur du
territoire du Québec.

975 Et comme j'ai expliqué à plusieurs reprises, les critères de détermination pour la valorisation
énergétique ne sont pas établis. Mais par contre, comme toute autre forme de valorisation de
matières résiduelles, il est possible d'importer des matières résiduelles à l'extérieur quand c'est à
des fins de valorisation au Québec, mais pas quand c'est à des fins d'élimination.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mettons, pour une usine de biométhanisation, est-ce que... ça serait reçu comment?

M. CLAUDE TRUDEL :

985 C'est une installation de valorisation de matières résiduelles. Donc, il n'y a pas d'interdiction.
Par contre, je peux vérifier auprès de mes collègues qui s'occupent du programme de traitement du
fameux PTMOBC, le programme de financement des installations de biométhanisation et de
compostage.

990 Peut-être qu'il y a certaines limitations quant au financement de ces installations-là. Si vous
voulez, je peux passer la parole à mon collègue, Ernest Rickli, qui pourrait vous répondre à ce
sujet-là.

995 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, la question ne touche pas encore la question économique ni financière. Mais
donc, pour une usine de biométhanisation, l'importation serait autorisée?

1000 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais laisser la parole à Ernest qui va vous préciser ça pour le volet biométhanisation.
Moi, je vous parlais plus du volet incinération, gazéification, pyrolyse, et cætera.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1010 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui, bonsoir. En fait, pour la valorisation en soi, je veux... pour être franc, je n'ai pas la
réponse exacte. C'est sûr...

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, on vous entend très mal. Ça grinche.

1020 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui, j'ai...

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas si c'est votre appareil?

1025

M. ERNEST RICKLI :

C'est mieux maintenant?

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

M. ERNEST RICKLI :

1035

Désolé. Effectivement, pour la valorisation, je vais me fier un peu à l'information que Claude Trudel a mentionnée, je crois que ça peut être possible de les... d'en importer. Mais pour le volet du programme, effectivement, on ne finance pas une matière qui viendrait de l'extérieur du Québec. Donc, les installations qu'on finance ne prennent pas en compte la matière qui vient de l'extérieur.

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Ménard, deuxième question?

1045

M. KAREL MÉNARD :

Donc, si je comprends bien, un incinérateur avec récupération d'énergie qui serait reconnu comme installation de valorisation pourrait importer des matières résiduelles? Je pense qu'on a détourné un peu ma question. Mais est-ce que... Oui ou non?

1050

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel, pourriez-vous répondre directement à la question?

1055

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. Je ne crois pas avoir détourné la réponse. C'est certain qu'une installation... une future installation reconnue comme étant une installation de valorisation de matières résiduelles, que ce soit de la gazéification, de l'incinération, de la pyrolyse, de plasma thermique, si elle est reconnue pour les matières qui vont pouvoir être reconnues comme étant...

1060

Parce que j'ai fait un parallèle puis je peux peut-être un peu compléter ma réponse, peut-être que ça va aider à... l'intervenant à comprendre un peu mieux. C'est que je le répète depuis plusieurs reprises, c'est que seulement certaines matières résiduelles vont pouvoir être dirigées vers ces installations-là. C'est certain que si l'installation est reconnue comme étant de la valorisation pour ces matières-là...

1065

1070

Je vais prendre un exemple. Je vais prendre un exemple. Ça pourrait, mettons, être des rejets d'un centre de tri de débris de construction et démolition. L'activité s'est faite, les matières ont été traitées dans un centre de traitement, à la limite, qui est performant, pour lequel il y a des rejets. Les rejets seraient potentiellement admissibles dans une installation de valorisation énergétique, mais ces rejets-là seraient considérés comme étant de la valorisation.

1075

Si la même installation reçoit des ordures ménagères, bien, il y aurait juste pour le volet qu'elle recevrait des rejets d'un centre de tri de débris de construction et démolition pour lequel elle serait reconnue, ce qui pourrait faire en sorte que oui, elle pourrait recevoir des rejets de centre de tri de débris de construction et démolition de l'extérieur du Québec, mais elle ne pourrait pas recevoir d'ordures ménagères provenant de l'extérieur du Québec.

1080

C'est parce que ce qu'on a comme problématique présentement au Québec, c'est qu'on s'attend peut-être... parce que comme je vous disais, on n'a pas encore défini les critères, mais on s'attend d'avoir pas seulement des installations qui ne font que de la valorisation énergétique et que les produits qu'on va cibler comme étant acceptables dans ces installations-là. On pense qu'il va peut-être pouvoir y avoir des installations que j'appellerais mixtes.

1085

Le meilleur exemple que je pourrais donner, mettons, c'est l'incinérateur de Québec qui continuerait à recevoir des ordures ménagères pour lesquelles il n'y aurait pas de reconnaissance de valorisation énergétique et qui, en plus, recevrait, pour combler une certaine partie de ces intrants, des matières qui seraient admissibles. On pense que ça pourrait être la situation qui pourrait arriver.

1090

Donc, on essaie de... On est encore en train de cogiter toutes nos avenues pour voir un peu comment est-ce qu'on pourrait encadrer ça. Puis c'est pour ça que je vous réponds que pour la portion de matières qui serait considérée comme des intrants admissibles à la valorisation énergétique, pour cette portion de matières là, oui, comme pour tous les modes de valorisation au Québec, ça serait possible d'aller chercher des matières de l'extérieur du Québec.

1095

1100

Mais pas pour la portion qui serait considérée comme une installation d'élimination. Ça peut paraître assez compliqué, mais on sait qu'on pourrait avoir des installations, comme je vous dis, mixtes. Mais on ne s'attend pas nécessairement d'avoir juste une installation qui fait, mettons, de la gazéification, je vous donne un exemple, de rejets d'un centre de tri de débris de construction et démolition.

1105 À ce moment-là, si lui ne reçoit que ça, que c'est considéré comme étant admissible, 100 % de ses activités vont être considérées comme étant de la valorisation énergétique. Alors que pour un autre, s'il reçoit justement 15 % de ces débris-là, 15 % de ses activités seraient reconnues comme de la valorisation énergétique. J'ai essayé de mieux expliciter la réponse que j'ai peut-être donnée hier.

LE PRÉSIDENT :

1110 Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1115 Oui. Merci, Monsieur le président. Mon autre question touche aussi la valorisation énergétique, j'aime bien ça. En novembre dernier, le gouvernement a émis un décret pour permettre l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

1120 Dans ce décret, il y a une clause qui m'a beaucoup surpris parce qu'il est fait mention que le promoteur, Waste Management, a comme, si on veut, l'obligation de produire et de vendre ses biogaz à une entité pour faire de la valorisation justement de ces biogaz d'ici cinq ans, auquel cas, si la compagnie ne réussit pas à produire et à vendre ses biogaz à une compagnie, la compagnie se verrait réduire de moitié les quantités autorisées.

1125 Donc, elle est comme vraiment forcée à valoriser des matières organiques, alors qu'on a une stratégie au Québec qui, justement, fait la promotion du détournement des matières organiques de l'élimination. Là, on a un décret qui, au contraire, force les compagnies à enfouir des matières organiques, sinon elle va être pénalisée. Est-ce qu'on peut m'expliquer la chose, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

1130 En fait, je voudrais juste être sûr d'avoir bien compris. Vous dites que le site... l'entrepreneur qui gère le lieu de Sainte-Sophie s'est vu octroyer une autorisation dans la mesure... avec une condition de vendre le biogaz avec une certaine quantité, et si cette quantité n'est pas respectée, il pourrait y avoir un impact sur la quantité d'élimination de matières résiduelles à éliminer. C'est bien ça? Est-ce que j'ai compris?

1135

M. KAREL MÉNARD :

Monsieur le président, si vous me permettez, je vais vous lire le... la section du décret, c'est assez court. Donc, je cite :

1140

« À défaut de la réalisation, dans les cinq années suivant la présente autorisation, d'un ou de projets permettant la valorisation de la totalité des biogaz captés, en remplacement de combustibles fossiles, dans le cadre de l'ensemble du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, la capacité maximale d'enfouissement autorisée pour ce projet sera automatiquement réduite à 10 millions de mètres cubes. » Fin de la citation.

1145

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. Est-ce que... — Monsieur Trudel, donc est-ce que ceci, selon votre ministère, pourrait avoir comme impact de finalement favoriser l'augmentation du taux d'élimination pour une compagnie qui a cette condition-là?

1150

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vous dirais, de la manière que je le comprends, puis à la limite, je vais vous passer quelqu'un qui est probablement disponible. Oui, c'est ça, on me dit que mon collègue pourrait clarifier la réponse.

1155

Mais je vais commencer la réponse suivante puis mon collègue va pouvoir la développer peut-être plus. De la manière que moi, je comprends la lecture, c'est que c'est certain que la zone d'enfouissement va générer une quantité de gaz. Vous avez compris que le règlement ne l'oblige pas, la valorisation du gaz, oblige au minimum le brûlage pour trois raisons, gaz à effet de serre, et cætera, odeurs et problématiques de contamination qu'il y a dans le biogaz. Donc...

1160

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel... Monsieur Trudel, allez-y droit au but. La question est claire, essayez de répondre directement parce qu'il y a beaucoup de monde quand même qui veut poser des questions.

1165

1170 **M. CLAUDE TRUDEL :**

O.K. Mais... Ça fait qu'autrement dit, ce qu'on demande à l'exploitant, c'est de valoriser le gaz qui va être généré, pas d'avoir plus de matières résiduelles. S'il y a moins de matières résiduelles organiques qui sont dans le lieu, il va y avoir moins de gaz à valoriser, mais il devra valoriser quand même le gaz qui va être généré. C'est comme ça qu'il faut comprendre la condition.

1175

LE PRÉSIDENT :

En fait, je vous avoue que ce n'est pas comme ça que moi, je l'ai comprise. Mais je ne commencerai pas à cette étape-ci à essayer de demander le document pour essayer de comprendre ce que ça implique. Mais la question est claire, peut-être que si vous faites référence à votre collègue, il pourra nous apporter un éclairage.

1180

M. CLAUDE TRUDEL :

1185

Oui, tout à fait. Je vais passer la parole à Vincent Chouinard-Thibaudeau.

LE PRÉSIDENT :

1190

Merci.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Comme mon collègue, Claude Trudel, mentionnait, l'idée d'avoir un projet de valorisation des biogaz, c'est considérant le fait qu'il y ait des biogaz qui sont présentement générés et qu'il va y avoir encore des biogaz qui vont continuer de l'être.

1195

Donc, l'idée, c'est de valoriser ces biogaz-là. L'idée, ce n'est pas de forcer à enfouir des matières organiques, mais considérant le fait qu'il y en a présentement qui sont enfouies, il est préférable de pouvoir valoriser ces biogaz-là. Et je pourrais peut-être ajouter pour ce projet-là, c'est que l'initiateur envisageait aussi cette option-là aussi.

1200

LE PRÉSIDENT :

1205 Non, je pense qu'il n'y a personne qui met ça en doute. Ce que je veux comprendre, c'est que vous êtes en train, « vous », c'est Québec et toute la société, en fait, si je comprends bien, il y a des énergies qui seront consacrées au cours des prochaines années pour réduire de façon la plus importante les résidus ultimes.

1210 Donc, pour réduire le taux d'élimination, si on... si la société réussit à réduire le taux d'élimination à 400 kilogrammes par habitant par année, à titre d'exemple, probablement que ça va... mettons d'ici trois ans, ça va se répercuter également sur différents LET, notamment le LET de Sainte-Sophie.

1215 Est-ce que le gestionnaire du LET de Sainte-Sophie qui se trouve ainsi avec une quantité de matières à éliminer beaucoup moindre que prévue, et donc qui ne pourrait pas produire autant ou récupérer autant de biogaz puisqu'il a beaucoup moins de matières résiduelles, est-ce qu'il pourrait être pénalisé selon la note que monsieur Ménard vient de nous lire?

1220 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :**

1225 Bien, en principe, c'est sûr qu'une baisse de matières organiques dans les lieux d'enfouissement va entraîner une baisse aussi dans les émissions et ça se fait... ce n'est pas un processus qui se fait très rapidement. Donc, on peut s'attendre à ce qu'au cours des prochaines années, il va y avoir encore une bonne quantité de matières qui va être... de biogaz qui vont être produits.

LE PRÉSIDENT :

1230 Je pense qu'on ne s'entend pas.

M. CLAUDE TRUDEL :

1235 Non, mais je ne sais pas si...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y...

1240 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je veux peut-être...

LE PRÉSIDENT :

1245

Monsieur Renaud.

M. CLAUDE TRUDEL :

1250 ... juste préciser la réponse puis la réponse va être courte. Je vous ai dit que dans le règlement, il n'y avait pas d'obligation de valoriser le biogaz. Bien, pour Sainte-Sophie, on lui a obligé de valoriser le gaz, aussi simple que ça.

LE PRÉSIDENT :

1255

Donc, ce que monsieur Ménard nous indique, vous confirmez, au fond?

M. CLAUDE TRUDEL :

1260 Je confirme qu'il y n'aura pas plus de matières organiques dans le lieu. Mais je vous dis que tout le biogaz devra être valorisé pour la dernière section qui a été autorisée dans ce lieu d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

1265

En fait, je pense que je vais laisser à mon collègue, monsieur Renaud, parce que je trouve qu'il y a une partie de la réponse qui ne répond pas exactement à la question qui est soulevée.
— Monsieur Renaud?

1270 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1275 Ce que je comprends, c'est que vous avez fixé la valorisation, vous demandez une valorisation en gaz naturel renouvelable, est-ce que c'est ça, la condition? Est-ce que ce gaz-là pourrait être valorisé directement, le biogaz, comme... je ne sais pas, Sainte-Sophie le faisait, jusqu'à une certaine époque, vers l'usine de Cascades? Est-ce qu'il ne pourrait pas le valoriser comme un biogaz plutôt que le transformer en gaz naturel renouvelable?

M. CLAUDE TRUDEL :

1280 Pour cette précision-là, je sais très bien que le promoteur avait dans son projet de l'épurer, le gaz, puis de faire affaire avec Énergir pour l'injecter dans le réseau de distribution, et cætera. Je vais quand même référer à mon collègue, Vincent Chouinard-Thibaudeau, pour savoir vraiment si c'est toujours cette forme-là qui a été incluse dans la condition. À ma connaissance, oui, mais je vais laisser la parole à Vincent pour répondre.

1285 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :**

1290 Oui, bonsoir. Bien, en principe, c'est ça. Le promoteur devait proposer un projet pour valoriser l'ensemble des biogaz qui vont être produits. Ça fait que ça pourrait être aussi une utilisation à proximité, mais l'idée, c'est d'avoir une valorisation de l'ensemble des biogaz produits pour favoriser...

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1295 Est-ce qu'il y a une ... Excusez, continuez.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

1300 Pour favoriser, en fait, la réduction des gaz à effet de serre par la valorisation.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Alors, ça pourrait être une utilisation du biogaz direct ou une transformation en gaz naturel renouvelable et les deux constitueraient une valorisation acceptable?

1305

M. VINCENT CHOUNARD-THIBAudeau :

Oui.

1310

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a, dans ces conditions-là, il y a une quantité de biogaz qui a été...

M. VINCENT CHOUNARD-THIBAudeau :

1315

Il n'y a pas de quantité... Il n'y a pas une quantité qui a été demandée. En fait, c'est les quantités qui vont être captées par l'obligation sur le site, elles vont... elles devront être valorisées, peu importe la quantité, si on veut.

1320

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Donc, s'il en produit moins, il faut qu'il valorise ce qu'il va capter?

M. VINCENT CHOUNARD-THIBAudeau :

1325

Exact.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1330

Peu importe la quantité?

M. VINCENT CHOUNARD-THIBAudeau :

Exact.

1335 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Bon. C'est bon. Je vous remercie.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais poursuivre avec une question : s'il valorise tout ce qu'il capte, peu importe la quantité captée, il ne sera jamais pénalisé?

1345 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :**

En principe, non, parce que le projet doit viser à valoriser l'ensemble des biogaz captés.

LE PRÉSIDENT :

1350 Monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

1355

LE PRÉSIDENT :

Vous avez eu votre... Vous avez eu toutes les réponses?

1360 **M. KAREL MÉNARD :**

J'ai eu la réponse...

LE PRÉSIDENT :

1365

Pardon?

M. KAREL MÉNARD :

1370 J'ai eu la réponse du ministère, oui. Je vous en remercie.

LE PRÉSIDENT :

1375 Merci à vous. J'appelle maintenant monsieur Dominic Bouffard.

M. DOMINIC BOUFFARD :

1380 Bonsoir, Monsieur le président. Je me présente, je suis sur le président du Groupe Bouffard, une société qui est privée qui est spécialisée dans la gestion de matières résiduelles dans l'est du Québec. On fait de la collecte, transport. Puis on fait aussi du tri de matières recyclables et du tri de matériaux de construction, CRD.

1385 Ma question est : la commission est au courant qu'une grande quantité de matières revalorisables est utilisée comme matériel de recouvrement journalier dans des lieux d'enfouissement technique, tels que bois, bardeaux, j'aimerais savoir... je sais qu'il y a la stratégie de valorisation de matières organiques qui devrait inciter, dans le fond... inciter l'obligation du matériel d'être dévié vers des centres de tri accrédités ou des centres de tri avec les certifications environnementales pour traiter le CRD.

1390 Mais j'aimerais savoir s'il n'y aurait pas possibilité d'aller plus loin, qu'il y aurait vraiment une obligation de passer... de dévier des matières CRD vers des centres de tri autorisés?

LE PRÉSIDENT :

1395 Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1400 Donnez-moi une seconde, j'ai juste de la misère à retrouver ma souris pour ouvrir mon micro. Concernant la Stratégie de valorisation de la matière organique, il y a un volet important au

niveau des débris de construction et démolition. Donc, je passerais la parole à mon collègue, Ernest Rickli, pour vous répondre.

M. ERNEST RICKLI :

1405

Oui, bonjour. On a une... Dans le fond, la Stratégie de valorisation de la matière organique vient aussi proposer des actions concernant la gestion du bois, entre autres, donc, la gestion des résidus de construction et démolition et... Alors oui, c'est une des intentions de la stratégie d'obliger, en fait, de... pardon, de... dans le fond, dans la stratégie, pardon, on souhaite mettre une pénalité au lieu d'enfouissement s'il reçoit directement ce type de matériel de débris de construction.

1410

Et donc, on obligerait de les faire transiter vers des lieux de... des centres de tri, ce qui ferait en sorte que cette matière-là pourrait être triée, valorisée, ainsi de suite. Et donc, les résidus de ces centres de tri là pourraient ensuite aller dans le lieu d'élimination, étant donné qu'il y aura eu un traitement, donc une... et potentiellement, une valorisation de ces matières.

1415

Donc oui, ça fait partie de la stratégie qu'on souhaite mettre en place et ça nécessite une modification réglementaire qui est liée justement au règlement sur les redevances. Donc, il y aurait une redevance spécifique qui serait appliquée si le lieu d'élimination reçoit directement des lieux qui... des matières de ce secteur qui n'auraient pas été triées. Donc, c'est une des intentions de la stratégie.

1420

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur. — Monsieur Bouffard, vous avez droit à une deuxième question.

1425

M. DOMINIC BOUFFARD :

Oui. Oui, merci.

1430

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez vous en valoir.

1435 **M. DOMINIC BOUFFARD :**

Oui, absolument, j'ai une deuxième question. Pour votre information, à l'heure actuelle, les bardeaux d'asphalte qui sont récupérés dans la région de Rimouski et de Matane, on est obligé pour les valoriser de les envoyer à une entreprise de Joliette. Comme vous pouvez voir, ce n'est pas à la porte. Ça fait que dans le fond, on dit qu'on est à l'ère de l'économie circulaire, ça serait le fun que ça ne soit pas juste des beaux mots, l'économie circulaire.

1440 Je me demandais : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de coordonner le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports pour faciliter la transition ou l'incorporation du bardeau d'asphalte dans les enrobés bitumineux? Quand je parle du ministère des Transports, c'est que le ministère des Transports oblige un pourcentage de bardeaux d'asphalte dans leurs enrobés, dans leurs fournitures d'enrobés.

1445 Je me demandais s'il n'y aurait pas moyen de faciliter ce transfert-là parce qu'on est... Je suis un membre du 3R MCDQ puis ça fait des années puis des années qu'on parle au ministère de l'Environnement, qu'on parle au ministère des Transports pour essayer de régler cette problématique-là au niveau des enrobés bitumineux... au niveau de l'incorporation du bardeau d'asphalte dans les enrobés bitumineux.

1450 Puis on est toujours confronté aux mêmes choses puis les dossiers n'avancent pas. Ça fait dix ans qu'on parle de ça dans le 3R MCDQ, dans notre regroupement. Donc, j'aimerais entendre... j'aimerais vous entendre là-dessus, les gens du ministère de l'Environnement.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

1460 Bien, quand vous dites : On est toujours confronté à cette chose-là, c'est quoi, cette « chose-là »?

1465 **M. DOMINIC BOUFFARD :**

Bien...

LE PRÉSIDENT :

1470 C'est le fait de ne pas encore décider?

M. DOMINIC BOUFFARD :

1475 C'est le fait qu'on n'a pas de facilité à régler le problème. C'est compliqué au niveau de l'environnement, au niveau de l'incorporation du produit dans les usines d'enrobés. Puis il n'y a pas de volonté du ministère des Transports à avoir un produit ayant des... dans les enrobés bitumineux ayant du bardeau d'asphalte. C'est qu'on n'est pas capable de débloquer cette filière-là.

LE PRÉSIDENT :

1480 Bien, je pense que c'est sûr qu'ici, on n'abordera pas la technologie. Est-ce que la technologie le permet ou ne le permet pas? Je présume qu'en arrière des décisions, pas tout le temps, mais il y a quand même souvent de la science. Mais je vais... Ce qui est surprenant quand même, c'est sûr que Matane, Joliette, ça fait... mon Dieu, autour des 650 kilomètres certainement, autour de ça. Donc, c'est quand même une trotte assez importante.

1485 — J'aimerais savoir, madame Langlois-Blouin, cette valorisation qui entraîne des déplacements aussi importants, est-ce que c'est monnaie courante dans la stratégie de RECYC-QUÉBEC? Et je poserai éventuellement la même question à monsieur Trudel, par la suite.

1490

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1495 Je vous dirais qu'en général, on tente et on encourage les boucles les plus courtes possible. Donc, c'est sûr que des fois, de... pour certaines matières, certaines rentabilités, je le mentionnais, les installations sont... exemple, dans la grande région de Montréal, bien, il y a des utilisations de matières qui sont possibles.

1500 Puis pour le cas spécifique des bardeaux, je rejoins les propos de l'intervenant, de notre côté, de RECYC-QUÉBEC. Pour appuyer la connaissance aussi, on a collaboré, on a soutenu financièrement la réalisation d'une étude par l'association dont parle monsieur Bouffard, le 3R MCDQ, pour évaluer les... en fait, l'impact de l'incorporation des bardeaux dans la production

d'asphalte dans une usine, donc pour comparer si ça avait des impacts équivalents, plus grands, plus petits que la production normale.

1505 C'est... Cette étude-là voulait servir... le premier objectif était donc d'acquérir des connaissances pour éventuellement faciliter cette utilisation-là, comme le mentionne monsieur Bouffard. Pour l'instant, il reste encore des éléments dans certaines réglementations qui limitent cette utilisation-là.

1510 Donc, malheureusement, ce bout-là, nous, on a communiqué, RECYC-QUÉBEC, avec nos collègues au ministère de différentes unités pour faire valoir ces freins-là, actuellement, à certains débouchés, notamment pour les bardeaux.

LE PRÉSIDENT :

1515 Et quelle est votre position par rapport justement à cette distance que doivent parcourir des camions pour la valorisation des bardeaux d'asphalte?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1520 Bien, je vous dirais que si les études nous démontrent qu'il y a des possibilités qui n'ont pas plus d'impacts, qui peuvent amener à des débouchés plus courts, donc plus locaux, plus régionaux, je trouverais très intéressant qu'on accélère les ajustements réglementaires pour faciliter et permettre ces utilisations-là le plus proches possible.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans le cas contraire?

1530 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Et dans le cas contraire, je vous dirais qu'il est préférable de faire un petit peu plus de distance pour recycler versus éliminer, à mon avis, ça demeure quand même au Québec. Mais le plus qu'on peut favoriser l'évolution de la réglementation, notamment tout ce qui concerne l'utilisation des matières résiduelles comme des intrants, des ressources dans des procédés de fabrication, ça

1535

va permettre d'ouvrir de nouveaux débouchés, ça va favoriser l'innovation. Donc nous, on est pour cette évolution-là.

LE PRÉSIDENT :

1540

Dans votre réponse, est-ce que vous considérez également le cycle de vie, que ça soit non seulement du bardeau d'asphalte, mais également des routes, des camions, des pneus de camion, des émissions de gaz à effet de serre et tout ça? Est-ce que... Ou vous avez répondu de façon plus idéologique?

1545

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1550

J'ai répondu de façon idéologique, pour reprendre vos termes. Mais dans des analyses de cycles de vie qui ont été faites de notre côté, quand on parle... j'ai l'exemple... on n'en a pas sur le bardeau, mais sur le verre, on en a réalisé puis c'est le procédé, le... dans le fond, la gestion en fin de vie du verre, même s'il y a un transport, les bénéfices économiques et environnementaux... en fait, les bénéfices environnementaux sont plus grands que l'élimination.

1555

Donc, le transport n'est pas nécessairement la portion qui va créer le plus d'impacts sur la durée de vie d'un produit.

LE PRÉSIDENT :

1560

Et est-ce que vous développez ou vous pensez à des stratégies beaucoup plus régionales en termes d'économie circulaire pour la mise à profit, justement, pour valoriser spécifiquement les bardeaux d'asphalte?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1565

Bien, comme je le mentionne, notre objectif en soutenant cette étude-là était de favoriser une acquisition de connaissances, une évolution réglementaire. Donc, quand ça sera possible, c'est certain que ce type de projet là sera totalement intéressant, pour nous, pour du soutien dans nos programmes d'aide financière, comme on le fait déjà aussi, pour votre information, dans... par exemple, pour les projets des centres de tri, on a un programme spécifique.

1570 Plusieurs centres de tri veulent tester des marchés, des utilisations pour les matières qu'ils reçoivent et qu'ils trient. Donc, c'est totalement du soutien qu'on fait. Puis plus la matière peut être traitée proche, peut trouver un débouché de réemploi, de recyclage proche du lieu de génération ou de tri, le mieux c'est, dans... à notre opinion.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Voilà, ça répond à votre question, monsieur Bouffard. Merci et bonne soirée.

1580 **M. DOMINIC BOUFFARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 J'appellerais maintenant madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1590 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Drapeau.

1595 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

1600 Bonsoir. Alors, j'y vais avec ma première question. La stratégie du bannissement du carton à l'enfouissement, il y avait eu une stratégie, en fait, de bannissement du carton qui avait été annoncée en 2013, si je ne m'abuse, qui n'a finalement pas pris son envol. Alors, sachant qu'il y a encore quand même 11.3 % de ces matières qui sont enfouies, est-ce qu'on a fait le post-mortem de cette initiative-là? Est-ce qu'on envisage encore ce type d'approche?

LE PRÉSIDENT :

1605

Je passerais la parole à madame Langlois-Blouin

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1610

C'était... Effectivement, c'était une mesure qui était prévue dans l'ancien plan d'action. Pour le bénéfice de tous, il y avait le bannissement du papier, carton, du bois, et ultimement, de la matière organique qui était prévu. Dans l'approche mise de l'avant par le ministère, il y a eu une décision puis on l'a mentionné plus tôt aujourd'hui, de ne pas aller tout de suite au bannissement, mais plutôt s'assurer avec une approche graduelle que les services étaient offerts, existants, pour détourner ces matières-là de l'élimination.

1615

Donc, la stratégie de valorisation de la matière organique trace la voie pour ça. Mais de mémoire, ce n'est pas exclu qu'après, comme je le mentionnais également, nous, on vient de réaliser une caractérisation à l'élimination, c'est prévu qu'en 2024-2025, on en réalise une autre.

1620

Entre les deux, il y a deux éléments principaux qui touchent le papier, carton, la modernisation de la collecte sélective sous une approche de REP et une obligation aussi pour les entreprises, donc les ICI, comme on a déjà mentionné, les industries, commerces et institutions, de récupérer le papier, carton. Mais je dirais que ce n'est pas exclu qu'à terme, il y ait d'autres mesures qui soient prévues, notamment un bannissement à l'élimination.

1625

LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, pourquoi vous avez laissé tomber le bannissement?

1630

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je dirais que l'approche a évolué pour s'assurer que les services de récupération, les installations de recyclage soient en place avant le bannissement. Puis peut-être que monsieur Trudel pourrait compléter.

1635

1640

De mémoire, il y avait eu une évaluation d'autres expériences qui avait été réalisée, puis notamment, qui avait démontré qu'en allant trop rapidement avec un bannissement de l'élimination sans avoir... sans mise en place de filières de récupération, de tri et de recyclage, ça avait été un peu moins concluant.

1645

Donc, on souhaitait... on avait... On a adapté l'approche, mais je vous dirais que le but est de suivre les quantités éliminées puis de... comme on en a parlé, de faire une gradation dans les mesures. Donc, pour l'instant, on est dans... quand même une obligation au niveau des entreprises de récupérer avec la redevance à l'élimination qui va augmenter, donc un incitatif financier.

1650

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez considéré que le bannissement n'était pas la bonne action?

1655

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1660

Je nuancerais en disant peut-être pas la bonne première action en vue de s'assurer que les matières trouvent une autre... Puis c'est le cas, que ce soit pour les entreprises ou les citoyens, si par exemple, je vous dis qu'on bannit les matières organiques de l'élimination, si vous êtes à la maison puis que vous n'avez pas de bac de matières organiques, de bac brun, bien, vous allez les mettre dans les déchets de toute façon.

1665

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a quand même un besoin d'avoir en place une structure pour recevoir les matières avant d'imposer un bannissement. C'était l'approche qui avait été privilégiée.

Et je vais passer la parole à madame Forget, et ensuite, à monsieur Renaud. Madame Forget.

1670 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui. En fait, c'est une question juste pour faire le lien avec la question de madame Drapeau. Évidemment, avec le commerce en ligne qui est en croissance puis cette année... évidemment, cette année pandémique, pour le carton, c'est quoi... ça va être quoi, la stratégie, compte tenu que là, les chiffres sont à 10 %, peut-être que cette année va être une mauvaise année?

1675 Est-ce qu'il y a eu une réflexion dans le cadre, évidemment, qu'on va avoir plus de commerçants en ligne, plus de télétravail qui va amener les déchets plus à la maison qu'en entreprise? Donc, je veux juste savoir un peu la stratégie pour les cartons, pour répondre à la préoccupation de madame. Je fais juste rajouter l'aspect, bien sûr, du commerce en ligne. Madame Langlois-Blouin?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1685 Oui, j'allais y aller. Merci d'avoir précisé.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, en plus, moi, sur mon écran, vous êtes vraiment proche de moi, une à côté de l'autre.

1690

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

En fait, je vous dirais, du côté de RECYC-QUÉBEC, on a suivi puis je sais que mes collègues au ministère l'ont fait pour les quantités éliminées. L'an dernier, on a suivi puis on a comparé les quantités récupérées par les centres de tri de la collecte sélective 2020 par rapport à 2019. On a vu une hausse assez... La hausse moyenne était quand même assez limitée en termes de hausse des quantités récupérées.

1695

1700 Mais je dois dire que ça variait énormément d'un centre de tri à l'autre. Donc, la réalité peut être très différente d'un centre de tri à l'autre. Les cartons, c'est quand même des matières qui sont généralement... en fait, qui sont totalement acceptées dans le bac de récupération.

1705 Il y a des débouchés au Québec pour ces matières-là. On a des papetières qui les prennent. C'est majoritairement recyclé au Québec. Donc, je vous dirais... En tout cas, pour le bout de commerce en ligne, somme toute, je dirais que...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1710 Ça ne devrait pas changer? C'est plus au niveau du carton souillé potentiellement qui fait ce 10 % là? C'est quoi, l'explication qui fait qu'il y a un 10 % qui s'en va à l'enfouissement? C'est quoi, ses conditions? Est-ce que c'est un... C'est ça. Est-ce qu'il est souillé ou il est juste mis à la mauvaise place par le citoyen? C'est quoi, sa situation?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1715 C'est un peu toutes ces réponses, je vous dirais. Parce qu'un carton souillé puis je... certains centres de tri disent même... Ou certaines municipalités disent que la boîte de pizza, c'est peut-être le meilleur exemple, s'il y a un petit peu de gras, mettez-la pareil dans le bac de récupération; s'il y en a beaucoup, bien, peut-être aller vers le bac de matières organiques.

1720 Parce c'est des matières... Les cartons, les papiers souillés peuvent aller dans le bac pour les matières organiques. Donc, ça se peut qu'il y ait un choix qui a été fait par le citoyen ou l'entreprise qui n'a peut-être pas de service de récupération, actuellement. Ça se peut aussi qu'il n'y avait pas... la matière était trop contaminée ou il y avait une perception qu'elle n'aurait pas pu être recyclée ou compostée.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1730 Mais donc, vous nous confirmez qu'il n'y a pas vraiment d'intention de revenir à... dans le fond, à la mesure annoncée en 2013 pour le carton?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1735 Bien, comme je vous dis, la stratégie de valorisation se déploie. Puis je... On avait parlé d'échelles de temps et de gradation cet après-midi, on pourra vous le mettre par écrit. Mais je pense que l'objectif était, en 2025, de réévaluer l'efficacité des mesures. Puis peut-être pour la deuxième

portion de la stratégie, aller dans des mesures plus coercitives ou incitatives, pour réduire au maximum l'élimination de ces matières-là.

1740 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Pour le bénéfice de madame Drapeau, on a abordé les scénarios cet après-midi puis il y avait toute cette notion-là des mesures volontaires. Vous étiez là, vous l'avez écouté? Parfait. Merci.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Forget. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1750 Écoutez, madame Langlois, je suis un peu surpris parce que quand je regarde vos données de caractérisation, le carton... le papier, carton, ça représentait... en 2011, ça représentait 10.4 %. En 2019-20, ça représente 11.3 %. Visiblement, on a plafonné. Ou en tout cas, c'est ce que je conclus quand je regarde ça.

1755 Puis la question que je me pose, c'est : qu'est-ce... il faut faire de quoi ou si on ne fait rien, on... à la prochaine, 2025, vous me dites que la prochaine caractérisation, dans cinq ans, bien, on va trouver encore 10 %. Qu'est-ce qui doit être fait pour améliorer? Visiblement, ça ne s'améliore pas. Mais qu'est-ce qui doit être fait pour que ça s'améliore?

1760 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1765 Je vais répondre à deux volets parce qu'il y a deux choses qui sont prévues. Vous avez raison, il reste quand même des quantités de papier, carton, éliminées qui sont assez semblables entre les deux études. Du côté des entreprises, comme je le mentionnais, il va y avoir une obligation de récupérer, donc il va y avoir une réglementation spécifique qui va être prévue pour ça.

Donc, on va s'assurer de les détourner et que chaque entreprise ait accès à un service de récupération. Du côté de la collecte sélective plus municipale, donc le service offert par les

1770 municipalités aux citoyens majoritairement, mais des fois, à certaines entreprises. C'est vrai, il y a eu une stagnation de la performance de ce système-là depuis quelques années.

1775 On le voit. Il y a plusieurs facteurs liés à ça. Il y a aussi un changement dans les matières qui sont mises en marché. On parle de papier, carton, mais au niveau des plastiques, il y a une multitude de matières plastiques qui sont composites ou différentes façons qui ne sont pas nécessairement... pour lesquelles il n'y a pas nécessairement des débouchés de recyclage, actuellement.

1780 Donc, la performance de la collecte sélective a stagné dans les dernières années. Et c'est notamment le pourquoi on souhaite moderniser le système et rendre les entreprises qui mettent en marché ces produits-là imputables de la performance complète de la chaîne, mais surtout imputables d'atteindre des objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement, donc selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs.

1785 Et auquel cas, donc si les résultats et les objectifs de performance ne seraient pas atteints, les entreprises auraient des pénalités et devraient investir davantage dans différents maillons, notamment au niveau de la sensibilisation auprès des citoyens et des entreprises.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1790 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1795 Merci, madame. — Madame Drapeau, deuxième question.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1800 Oui. Ma deuxième question, je veux quand même dire que... En tout cas, pour le carton, je pense qu'on a encore du boulot. On est rendu au coercitif sur notre territoire. Pour... Ma deuxième question touche en fait tous les processus de certification, reconnaissance, les différents logos, le ruban de Möbius, en fait, clairement, on a besoin d'harmonisation.

1805 Alors oui, il y a des démarches qui se font, mais je pense qu'il y aurait lieu peut-être de comprendre un peu quel est le plan de match de façon très, très concrète, d'harmoniser ces différents messages là qu'on envoie aux citoyens, c'est compostable, ce n'est pas compostable, c'est recyclable, ce n'est pas recyclable.

1810 Donc, on trouve de tout et ça complexifie nos démarches de communication auprès du citoyen. Alors, j'aimerais connaître, en fait, vraiment, le plan concret, pas juste les grandes intentions, mais vraiment le plan concret par rapport à ce volet-là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1815 Si j'ai bien compris, en fait, vous voulez savoir si, principalement RECYC-QUÉBEC procède ou a un plan de match pour l'harmonisation de la sensibilisation citoyenne?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1820 Bien, la sensibilisation qui est... qui passe à travers les différents logos, processus, labels de certification qu'on trouve souvent...

LE PRÉSIDENT :

1825 Très bien, très bien.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1830 ... soit le triangle, soit c'est compostable, pas compostable. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est très bien. — Alors, madame Langlois-Blouin?

1835 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, merci. Juste préciser, pour le bénéfice des gens qui nous écoutent que tout ce qui est ruban de Möbius comme on parle, le fameux triangle avec les numéros dedans, c'est des démarches d'allégations environnementales qui sont plutôt suivies par le Bureau de la concurrence au niveau du gouvernement fédéral. Ça fait que ça, c'est juste pour l'information de tous.

1840
1845
1850
1855
1860
1865
1865

Au niveau de l'affichage, donc des informations sur les produits, les contenants, les emballages et les imprimés, ça fait partie... puis là, j'ai entendu madame Drapeau dire « de mesures concrètes », mais c'est le plus que je peux aller aujourd'hui, dire que dans la modernisation de la collecte sélective, c'est un des éléments qu'on souhaite qu'il soit beaucoup plus systématisé, donc des consignes de tri même pour le citoyen, qu'elles soient beaucoup plus faciles, directement sur le produit, mais aussi une information claire sur : est-ce que je le mets dans... justement, des consignes de tri, donc est-ce que je le mets dans le bac de récupération, oui ou non? Parce que ce n'est pas toujours évident.

Mais donc, ça fait partie de ce qui est envisagé par la modernisation. C'est sûr qu'il y a des exemples hors Québec qui se font, notamment en Europe, où à ce niveau-là, il y a des obligations très claires qui sont prévues par des réglementations sur comment l'information doit être affichée sur un produit.

Donc, je vous dirais qu'on ne peut qu'être pour, mais ce n'est pas nous, comme je le mentionnais, qui élaborons les réglementations. Mais on serait... Je trouve que c'est une démarche très importante de mentionner pour faciliter le geste de tri du citoyen et des entreprises, mais aussi favoriser la chaîne par la suite parce qu'il y a des produits qui sont mis dans les mauvaises filières.

Par exemple, des matières compostables qui vont se retrouver dans la filière de conditionnement, recyclage, peut avoir un impact négatif. Ça, c'est des éléments qu'on avait documentés de notre côté, notamment au niveau des plastiques dégradables où ce n'était vraiment pas compatible avec la filière de recyclage traditionnelle.

LE PRÉSIDENT :

1870 Madame Langlois, vous avez justement dit que l'Europe, je pensais entre autres aux OGM qui.... où l'Europe est très, très forte en termes d'étiquetage, qui est responsable de l'étiquetage au Québec? Si vous voulez, vous, RECYC-QUÉBEC, mettons, procéder avec une stratégie très agressive en termes d'étiquetage pour indiquer... donner la bonne information : ça, c'est recyclable; ça, ce n'est pas recyclable.

1875 D'ailleurs, savez-vous, moi-même, il y a des fois où je suis très hésitant. J'ouvre un paquet de viande, bon, le petit *styrofoam* gris qu'il y a en dessous, est-ce que je le mets à la récup ou je le mets aux vidanges? Donc, il y a des choses, des fois, qui ne sont pas claires, alors que s'il y avait un étiquetage, ça serait beaucoup plus simple pour le consommateur, bien sûr. Donc, qui est responsable de l'étiquetage et comment faire?

1880 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1885 Je... Vous posez une bonne question puis je ne suis pas sûre que j'aie la réponse. Ça fait que je sais qu'il y a certains éléments qui sont prévus à la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui donnent des pouvoirs au ministre de réglementer. Je ne sais pas si mes collègues à... au ministère de ce volet-là...

1890 Je sais aussi qu'il y a certaines modalités d'affichage qui sont plus au niveau de l'Office de la protection du consommateur également. Mais outre vous apporter ces deux pistes là, je n'aurais pas de réponse claire et nette à votre question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel, est-ce que vous avez des informations là-dessus?

1895 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais céder la parole à mon collègue, Martin Létourneau

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

1900

Bonjour. Merci, Claude. — Merci, Monsieur le président. En effet, il y a certains pouvoirs comme ma collègue, Sophie Langlois-Blouin, mentionnait de prévus au niveau de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. C'est l'article 53.28 qui donne certains pouvoirs habilitants pour venir régir l'étiquetage. Actuellement, ce n'est pas un pouvoir qu'on s'est servi beaucoup jusqu'à présent, même que je ne crois pas qu'il y a des précédents jusqu'à maintenant.

1905

Mais l'autre élément très intéressant aussi que madame Langlois-Blouin a amené au niveau de la réforme de la collecte sélective... parce que qu'est-ce que madame Drapeau disait, elle a complètement raison, il faut que ce soit simple pour le citoyen si on veut qu'il pose le bon geste. Souvent, l'exemple que je donne, c'est ma mère, Pauline, je fais des tests avec elle très souvent, ça va où, justement les petits éléments?

1910

Puis présentement, c'est vrai que c'est compliqué. Donc, on veut simplifier les choses, on veut que le citoyen pose le bon geste. Et l'approche qu'on a prise au niveau de la responsabilité élargie du producteur dans la réforme de la collecte sélective que je me plaisais à appeler cet après-midi la « collecte sélective 3.0 », assez de responsabilités d'industrie et de leur donner le plus de flexibilité possible.

1915

On s'en va vers une approche où est-ce qu'on veut donner de la flexibilité et donner de l'air. Les producteurs vont payer 100 % du régime de collecte sélective, vont être imputables à 100 %. Donc, il y aurait peut-être des éléments à travailler avec eux, avec les réflexions, parce qu'on veut leur donner une marge de manœuvre. Mais les éléments d'information au citoyen, madame Drapeau a complètement raison que ça va être très important et très intéressant à intégrer.

1920

LE PRÉSIDENT :

1925

O.K. Alors, je sais que monsieur Trudel a fait souvent référence à des articles, 53 ou 53.1, 53.4, je ne les ai pas tous pris en note, mais j'ai pris celui que vous venez de dire, le 53.28. Donc, vous dites que vous avez cet article qui fait partie de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est ça?

1930

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

1935 Exactement. *La loi sur la qualité de l'environnement*, l'article 53.28 vient dire que le gouvernement peut... c'est un pouvoir réglementaire. Donc, on peut par règlement réglementer notamment...

1940 « Régir l'étiquetage ou le marquage des contenants, emballages, imprimés ou autres produits désignés, entre autres pour prescrire ou prohiber l'usage sur ceux-ci de termes, logos, symboles ou d'autres représentations destinés à informer les usagers des avantages ou inconvénients qu'ils comportent pour l'environnement. » Donc oui, on a ce pouvoir-là.

LE PRÉSIDENT :

1945 Et depuis le temps que le Québec consacre des efforts assez soutenus pour la récupération, pour la réduction du taux d'élimination, vous n'avez jamais évoqué au ministère la possibilité de vous prévaloir de cet article de la loi pour y aller de... vers un étiquetage informatif pour le consommateur?

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

1950 Il y a eu différentes initiatives qui ont été mises en place, dans le fond, le coffre à outils de la LQE, c'est un coffre à outils très, très, très bien garni. De ma connaissance, ce n'est pas un outil qui a été utilisé jusqu'à présent qui pourrait probablement faire ses preuves et dans le fond nous aider pour l'avenir.

1955 Mais la responsabilité élargie des producteurs est un autre outil, les SAP sont un autre outil. Donc, c'est un choix que le gouvernement peut faire éventuellement, c'est un pouvoir qu'on voulait se donner. Je n'ai pas toute la réflexion, quand est-ce qu'il a été intégré, ce pouvoir-là? Mais c'en est un, c'est un outil qu'on pourrait se servir.

1960 Peut-être qu'il a été utilisé, j'ai un doute, mais pour les contenants consignés Québec, on a une obligation de marquage obligatoire, mais ce n'est possiblement pas en vertu de la même loi. J'ai un petit doute, mais c'est des éléments d'information qu'on peut forcer à transmettre aux consommateurs.

1965

LE PRÉSIDENT :

Si vous y allez vers une approche de plus grande responsabilisation élargie des producteurs, est-ce qu'automatiquement, vous écarteriez le recours à l'article 53.28?

1970

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

Absolument pas. Dans le fond, qu'est-ce qu'on essaie de faire avec la modernisation de la collecte sélective, on essaie de donner le plus de marge de manœuvre possible à l'industrie pour qu'ils se prennent en charge et qu'ils prennent leurs responsabilités. Mais de la manière qu'on a pensé la nouvelle loi au niveau de la collecte sélective et de la consigne, on a prévu de nombreux pouvoirs habilitants.

1975

Actuellement, ce n'est pas l'intention de se servir tous ces outils-là, mais on va pouvoir arriver avec des éléments de plus en plus coercitifs si jamais les résultats qu'on souhaite, qu'on veut imposer aux producteurs ne sont pas atteints.

1980

L'exemple que je pourrais donner, un peu, c'est de la corde qu'on donne à des enfants... Puis je ne veux pas comparer l'industrie à des enfants, loin de là. Mais on leur donne une chance et on veut dire : Bon bien, voici, prenez-vous en charge, atteignez tel taux. Mais si jamais ils ne l'atteignent pas, on a des pouvoirs pour être de plus en plus coercitif. Dans le fond, c'est une approche graduelle.

1985

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien. Mais est-ce que de cette responsabilité élargie, on ne peut pas imaginer une obligation d'étiquetage...

1990

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

On pourrait l'imaginer, le règlement...

1995

LE PRÉSIDENT :

2000 ... par les producteurs?

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

2005 On pourrait définitivement l'imaginer. On n'est pas obligé de leur obliger pour qu'ils puissent le faire non plus. Il y a... Dans le fond, dans une approche de REP, l'important, c'est le résultat. Donc, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas obligés qu'ils ne le feront pas. Pour eux, l'important, c'est d'atteindre les résultats souhaités. Si c'est le résultat...

LE PRÉSIDENT :

2010 Les producteurs ne l'ont jamais fait jusqu'à maintenant, en tout cas.

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

2015 Oui, vous avez complètement raison, ils ne l'ont jamais fait jusqu'à présent. Mais l'approche au niveau de la collecte sélective n'était pas une approche de REP. On l'a... Dans le fond, c'était qu'ils chargeaient... on chargeait l'ensemble des coûts au niveau des entreprises, mais il y avait un grand morcellement de la chaîne de valeur, il n'y avait pas une responsabilité de l'industrie. Maintenant, on leur donne la responsabilité, mais les devoirs qui viennent avec.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

2025 Merci, monsieur, c'était très clair. — Madame Drapeau, merci, bonne soirée. La commission va arrêter pour une pause d'une quinzaine de minutes. Merci.

2030

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2035 Mesdames, messieurs, nous reprenons notre séance. Je cède immédiatement la parole à madame Forget qui voudrait revenir sur la question de l'étiquetage. Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2040 Oui. Merci, monsieur Zayed. Écoutez, je suis un peu... bien, je dirais troublée par le fait que notre étiquetage n'est pas... il n'y a pas de concertation sur comment on fait nos étiquettes. Il me semble que l'étiquetage, bien, en tout cas, dans les entreprises privées, c'est vraiment leur... c'est l'instrument de dialogue avec le consommateur.

2045 Alors, il me semble que le gouvernement, s'il veut pouvoir informer le consommateur de comment mieux consommer, comment consommer localement, comment consommer de manière responsable et comment trier, il aurait tout avantage à avoir une stratégie concertée et systématique de comment faire ses étiquetages. Alors là, si... je veux juste confirmer ce que j'ai compris.

2050 Est-ce que j'ai compris que chaque ministère du gouvernement du Québec, s'il y a une intention de vouloir jouer sur les étiquettes pour les raisons de santé, environnement, n'importe quoi, va se faire à travers... via un article de ses propres lois pour inciter à un meilleur étiquetage pour ses objectifs? Est-ce bien ça que j'ai compris, madame Langlois-Blouin et monsieur Trudel et peut-être madame Schnebelen? Mais je veux juste savoir si c'est bien ça que j'ai compris ou que la commission a compris.

2055

LE PRÉSIDENT :

On commence par vous, madame Langlois?

2060 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, c'est ça. Je ne suis pas sûre que c'est quelque chose que moi, j'ai mentionné. J'ai fait référence à... aux articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Puis je peux peut-être aussi partager...

2065

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2070 Mais plus généralement, une fois que l'intention est là, de votre côté, on envoie ça à qui? On fait un décret sur ça, en tant que tel? C'est quoi, le mécanisme qui va le rendre effectif? Parce que ma question est plus large. C'est parce que mettons...

2075 Ou si le ministère de la Santé voulait informer le citoyen de quelque chose, est-ce que le ministère de la Santé va passer par le ministère de l'Environnement pour ça? Ou le ministère de la Santé est autonome pour faire son propre étiquetage ou sa propre suggestion d'étiquetage aux producteurs privés? Bien, peut-être, je ne sais pas si vous l'avez, la réponse. Si vous ne l'avez pas, vous ne l'avez pas puis vous... je vais passer à monsieur Trudel, et ensuite, madame Schnebelen.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2080 Bien, juste pour le bout de la question sur comment ça se concrétise, le... comme monsieur Létourneau le mentionnait, les pouvoirs à la loi sont là. Donc, le ministre peut réglementer. Donc, c'est par la présentation d'un projet de règlement que ça pourrait se concrétiser, à ma compréhension.

2085 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2090 Oui, je comprends. Puis c'est pour ça que je suis un peu... Effectivement, quand vous avez dit ça, je me dis : Bien là, c'est un ministre qui fait ça plutôt qu'il y ait une espèce de stratégie long terme de bilan, est-ce que ça marche, ça ne marche pas? Puis donc, c'est ça, je trouve que c'est un peu à la pièce. C'est ça, mon inquiétude. Alors... Oui, monsieur Trudel, et ensuite, madame... Merci, madame Langlois-Blouin.

M. CLAUDE TRUDEL :

2095 Je vais passer la parole à Martin Létourneau.

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

2100 Oui. Bonjour, madame Forget. Votre question, d'entrée de jeu, est très, très, très pertinente puis je comprends la logique sous-jacente à cette dernière. Évidemment, il y a un aspect un petit peu à la pièce puis je me permets d'expliquer un peu. L'étiquetage sur un produit, c'est multifactoriel, tout le monde en conviendra.

2105 Dans une autre vie, j'ai eu la chance de travailler au MAPAQ et, dans le fond, la loi sur les produits alimentaires vient régir certaines dispositions justement pour l'étiquetage des produits. Il y a le Conseil des appellations réservées des termes valorisants aussi qui peut venir créer certains labels, certains... dans le fond, programmes d'appellations réservées ou, dans le fond, certains termes valorisants aussi qu'ils sont capables de venir gérer, d'être encadrés.

2110 Donc, il y a la loi au niveau du cadre TV, le règlement d'application. Les étiquettes nutritionnelles, c'est plus régi au niveau du fédéral. Donc oui, il y a un aspect. Ça fait que tout dépendant quel aspect qu'on veut réglementer, c'est pour ça que plusieurs lois de plusieurs ministères ont certains pouvoirs pour venir réglementer, s'ils le désirent, s'ils le souhaitent, si c'est la volonté du gouvernement, certains aspects pour informer le citoyen.

2115 Parce que vous l'avez bien dit, il y a un aspect d'information excessivement important et l'étiquetage, en même temps, il est régi... pas régi, mais l'entreprise privée le sait aussi, donc c'est le branding de leur produit, elles sont capables. Puis leur produit est un véhicule pour passer des messages. Donc oui, c'est un moyen.

2120 C'est un moyen qui est pris à l'occasion par certains ministères. Il n'y a pas de ministère central qui s'occupe de l'étiquetage, on en conviendra tout le monde. C'est pour ça que c'est de manière indépendante dans les lois en fonction de l'information...

2125 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2130 Bien, c'est sûr qu'à un moment donné, l'étiquetage, il peut aller... il peut être chargé et mélangeant. Parce que finalement, quand on ajoute, on n'enlève peut-être pas l'autre. Donc, on ajoute, on ajoute. Donc, la question, ce n'est pas tellement de créer un ministère pour planifier les... Ce n'est pas ça.

2135 C'est plutôt que chacun a des intérêts, mais à un moment donné, il faut que quelqu'un dise : Bien là, ça ne rentre pas, c'est mélangeant, est-ce qu'on peut combiner ou est-ce qu'on se fait une réunion? C'est ça qui m'étonnait. Mais c'est correct, moi, vous me confirmez que ce n'est pas là puis ça ne veut pas dire que c'est un problème non plus. Je voulais juste être sûre que j'avais bien saisi cet enjeu-là. Merci pour vos réponses. Je ne sais pas si c'était complet, monsieur Létourneau?

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

2140 Ça faisait le... Vous avez bien compris le sens de ma réponse. C'était parfait, merci.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2145 Parfait, merci. — Est-ce que madame Schnebelen, vous avez quelque chose à ajouter ou c'est... ou ça va?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2150 Bien, écoutez, au niveau du ministère de la Santé, on essayait de voir avec mes collègues qu'est-ce qui nous revenait, de ce côté-là. Mais c'est plus au niveau fédéral que ça se passe avec Santé Canada...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2155 Oui, c'est ça que j'ai compris.

Mme MARION SCHNEBELEN :

... notamment pour...

2160 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Pour la nourriture...

Mme MARION SCHNEBELEN :

2165

Oui, c'est ça. Ça fait qu'est-ce qu'on peut faire des recommandations en soi? Honnêtement, il n'y a rien qui me vient. Je ne sais pas si... Je sais que chaque ministère a une direction de développement durable.

2170

Est-ce que ça se passe au niveau du développement durable pour chacun des ministères et est-ce que dans les plans d'action ministériels de développement durable, il y a des recommandations de cet ordre? Je n'en ai aucune idée, je ne sais pas du tout si au niveau du développement durable centralisé au ministère de l'Environnement, il y a des actions qui se font en ce sens-là ou des orientations gouvernementales en ce sens-là. Mais je ne pourrais pas vous dire.

2175

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Non, j'avais oublié qu'effectivement, c'était fédéral. Alors bien, merci beaucoup.

2180

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. On poursuit avec monsieur Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2185

Bonsoir, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2190

Bonsoir, je vous entends très bien, allez-y.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2195

Alors, on sait qu'actuellement, il y a une foule de lobbyistes qui sont en action au Québec pour promouvoir des installations de (coupure sonore) ou chimiques de nos matières résiduelles, alors incinération, pyrolyse, carbonisation hydrothermique, gazéification.

2200 Le problème, c'est qu'à cause du secret industriel, il est très, très, très difficile d'avoir des études indépendantes qui chiffrent l'efficacité, la quantité des rejets, les émanations toxiques liées à ces processus et ces installations-là.

2205 Ma question est : est-ce que le ministère de l'Environnement peut exercer son autorité pour obtenir ces données et les fournir au public et à la commission? Parce que si notre propre ministère de l'Environnement n'est pas capable de faire ça, je me demande bien qui va être capable de le faire.

LE PRÉSIDENT :

2210 Monsieur Trudel, est-ce que vous avez ce pouvoir?

M. CLAUDE TRUDEL :

2215 Oui, dans la mesure où les projets nous sont présentés. Je vous dirais que dans certaines approches, il y a des projets qu'on appelle des projets pilotes, ça peut même se faire à l'échelle laboratoire, et cætera. Souvent, les projets, ils sont initiés un peu de cette façon-là pour être capables de démontrer si la technologie est performante.

2220 Après, ça peut être... graduer vers différentes échelles de procédés, et cætera. Mais à toutes les étapes, il y a plusieurs questions qui sont adressées au promoteur du projet. La *Loi sur la qualité de l'environnement* a été changée justement pour un peu encadrer un peu mieux les fameux projets de démonstration qu'on peut avoir puis tout... il doit y avoir, dans tous les cas, une espèce de protocole qui fait en sorte qu'on va être en mesure d'avoir de l'information.

2225 Ça fait que cette information-là est requise de la part de ces promoteurs-là de projet. Et je l'ai répété... Et je vais répéter ce que j'ai dit hier aussi concernant les autorisations à plus large échelle, je vous dirais, les projets d'incinération sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, risque élevé, il y a une directive associée à ces projets-là. Donc, on va regarder tous les impacts sur l'environnement puis on va questionner le promoteur pour qu'il nous fournisse l'information.

2230

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le MERN, monsieur Hébert, peut posséder aussi des informations de cette nature?

2235

M. DAVID HÉBERT :

Pas nécessairement. C'est vraiment sous l'autorité du ministère de l'Environnement, toutes ces questions-là. Alors nous, non, on n'a pas vraiment d'information à ce sujet-là.

2240

LE PRÉSIDENT :

Et pour monsieur Allaire, est-ce que vous êtes des fois confrontés au niveau de la CMM sur différentes technologies pour lesquelles vous souhaiteriez avoir des informations? Ouvrez le micro, monsieur Allaire.

2245

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, pardon. La communauté n'est pas impliquée dans le processus d'approbation des projets. Donc, il n'y a pas de... On n'a pas connaissance de la technologie et des procédés utilisés. Si jamais il y avait une telle installation qui viendrait sur le territoire, on le saurait après-coup ou on le saurait, comme monsieur Trudel l'a dit, lors de l'évaluation des impacts, lors de la publication des documents.

2250

2255

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. — Monsieur Blaquière, votre deuxième question?

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2260

C'est une question qui est simple et complexe à la fois. Ça fait longtemps que je me demande qui au juste est imputable et responsable de la performance ou de la non-performance du Québec dans la gestion de nos matières résiduelles.

2265 Est-ce que ce sont les cadres et les fonctionnaires du ministère de l'Environnement? Est-ce que ce sont les cadres et les fonctionnaires de RECYC-QUÉBEC? Est-ce que c'est le ministre de l'Environnement? Est-ce que c'est le gouvernement du Québec? Toutes ces personnes à la fois? Qu'est-ce que vous en pensez?

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'en pense, c'est que ce n'est certainement pas la commission d'enquête. Ceci étant dit, écoutez, nous avons...

2275 Honnêtement, nous avons abordé un petit peu la chose puis je suis content que vous ayez... que vous posiez cette question-là que je vais retourner, même si madame Langlois-Blouin a déjà répondu en bonne partie à cette question-là, je vais lui demander de réitérer son explication, et éventuellement, que ça soit complété par monsieur Trudel. — Alors, qui est imputable, madame Langlois-Blouin?

2280 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2285 Je vais essayer de répéter la même chose. De mémoire, ce que j'ai mentionné, c'est que la mise en œuvre des actions prévues au plan d'action est de responsabilité de RECYC-QUÉBEC et du ministère de l'Environnement. Donc, la reddition de compte sur la mise en œuvre des actions se fait par RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement.

2290 Au niveau de la mesure de l'atteinte des objectifs fixés par le plan d'action, c'est RECYC-QUÉBEC qui réalise le suivi, donc notamment via nos bilans de la gestion des matières résiduelles. Mais ce que j'ai mentionné également, c'est que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, un des principes, c'est la responsabilisation de l'ensemble des acteurs.

2295 Donc, à savoir si moi, comme cadre chez RECYC-QUÉBEC, je suis imputable de la performance du Québec, je ne pense pas que j'ai autant de pouvoir que ça. Par contre, je peux dire qu'il y a différents niveaux. Donc, il y a différentes personnes qui sont impliquées là-dedans. Au niveau provincial, il y a RECYC-QUÉBEC, le ministère.

2300

Au niveau régional, on l'a mentionné, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, certaines villes ont l'obligation de planifier la gestion des matières sur leur territoire, d'offrir des services, de mettre en œuvre des actions, et surtout, des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs.

2305

Donc, je vous dirais que pour moi, l'atteinte des objectifs, c'est une imputabilité globale. Au niveau du suivi de la mise en œuvre du plan d'action puis de la mesure des objectifs, c'est au niveau de RECYC-QUÉBEC et du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2310

Merci, madame. — Monsieur Trudel, je n'ai pas besoin de retourner vers vous parce que la réponse m'apparaissait complète. — Alors, ceci répond, monsieur Blaquière, merci d'avoir participé aux travaux. J'appelle maintenant monsieur...

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2315

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2320

Pardon?

M. DENIS BLAQUIÈRE :

Je vous remercie.

2325

LE PRÉSIDENT :

2330

Je vous remercie, monsieur. — J'appelle maintenant monsieur Normand Beaudet. Peut-être que je profite de l'occasion pour vous indiquer que vous avez sûrement entendu la conférence de presse ou du moins partiellement ou les grandes lignes de la conférence de presse. Nous, ici, on ne l'a jamais dit, mais nous sommes à Québec.

2335 Et on s'est informé, bien sûr, sur les restrictions éventuelles qui pourraient s'appliquer à l'hôtel. Mais remarquez, nous sommes dans une salle de 150 personnes et nous sommes 5 personnes. Alors, il n'y a aucune restriction pour l'hôtel. C'est sûr que restos, piscines sont fermés à partir de maintenant. Mais nous allons donc... Demain, nous allons continuer à siéger d'ici. Bien sûr, vous, vous pouvez rester à distance.

2340 Et pour les ateliers, on verra. Les choses changent tellement vite ces temps-ci. En une semaine, on passe du rouge à l'orange; ensuite de l'orange au rouge. Alors, nous avons un répit d'une dizaine de jours avant l'organisation des ateliers. De toute façon, les ateliers, on les organisait également de façon virtuelle. En fait, tous les travaux de la commission sont planifiés de façon virtuelle.

2345 On avait imaginé éventuellement, et on vous tiendra informés, que si jamais les conditions s'améliorent à un point tel que nous pouvons organiser des séances hybrides, par exemple, lors de la deuxième partie de l'audience publique, mais bien sûr, on vous en informera.

2350 Par ailleurs, les consignes qui ont été indiquées aujourd'hui par le premier ministre prennent fin... en fait, sont valables pour deux semaines, donc prennent fin le 12 avril et les ateliers débutent le 13. Donc, on verra comment on réagit d'ici là. Mais de toute façon, on ne fonctionnerait que par virtuel pour le moment. S'il y a d'autres nouvelles, bien sûr, on pourrait même envoyer un communiqué de presse... publier un communiqué de presse à cet effet. Donc, j'appelle maintenant monsieur Beaudet.

2355 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends bien, merci. Allez-y.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2365 Alors, ça serait quelque chose un peu dans les eaux qui viennent d'être traitées au sujet du rôle du ministère de l'Environnement que j'aimerais aborder. J'aimerais aborder, si vous me permettez, un peu avec mon chapeau de citoyen et de contribuable. Donc, un citoyen contribuable presque parfait, comme disait Desjardins, puisque je suis allé voter pour un gouvernement, je lui ai envoyé mes impôts pour avoir des services.

2370 Et ce soir ou pendant ce BAPE-là, j'aimerais... c'est un peu ça que je viens chercher. Alors, je comprends que le ministère de l'Environnement fait un appel au BAPE pour les aider, mais du côté du citoyen, cet angle-là aussi a sa place, je crois. Et puis de cet angle-là, moi, j'ai payé avec mes impôts pour un service public, j'ai payé pour la collecte des déchets, j'ai payé pour des... pour la santé publique, j'ai payé pour des infrastructures sanitaires.

2375 Alors, c'est dans ce rapport-là que je suis avec la question de la gestion des matières résiduelles en tant que citoyen et contribuable. Et on dirait que cet angle-là a... C'est difficile de voir cette taxe-là. Et je vous fais référence à un petit événement qui est arrivé et qui va peut-être
2380 justement permettre à monsieur Trudel, entre autres, qui a donné sa définition du rôle, de peut-être de situer la définition par rapport à ce que... à une motion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale au mois de juin 2020, je crois... non, le 25 février 2020.

2385 Alors, c'était suite à une communication interne d'un sous-ministre à l'Environnement qui appelait les fonctionnaires à devenir des promoteurs. Alors, vous avez peut-être été témoin de cette... ça a fait la manchette dans les journaux. Et à tel point qu'il y a plusieurs déclarations justement sur cette vision-là de... du rôle de l'Environnement et des fonctionnaires comme des promoteurs. Et ça a été vraiment débattu.

2390 Et je pense que c'est important quand on discute justement de responsabilité et d'imputabilité. Et la motion à l'Assemblée nationale s'est terminée en disant que le seul client, entre guillemets, du ministère de l'Environnement, c'est le bien commun. Hein, ça, ça a été la motion de l'Assemblée nationale. Alors, c'est peut-être un peu loin...

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre question, monsieur Beaudet?

2400 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2405 Et votre question?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2410 Oui. Alors bien, écoutez, je vous mets un peu le contexte pour poser cette question-là. C'est ça, ma question : quel est le rôle du ministère de l'Environnement dans un contexte où, justement, il y a des éléments extrêmement forts qui entourent la commission et qui entourent la présence du ministère dans cette commission-là? Hein, il y a des décrets qui ont été faits sans acceptabilité sociale, il y a une...

2415 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Monsieur Beaudet, votre question... Monsieur Beaudet, votre question...

2420 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Écoutez, monsieur...

LE PRÉSIDENT :

2425 Monsieur Beaudet, votre question, je l'ai bien comprise. — Monsieur Trudel, est-ce que vous considérez que votre...

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2430 Est-ce que je peux la poser, donc en une phrase?

LE PRÉSIDENT :

2435 Monsieur Beudet, vous avez posé votre question, laissez-moi la reprendre au moins et laissez-moi obtenir la réponse à votre question.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2440 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2445 Alors, monsieur Trudel, est-ce que vous considérez que votre ministère a toute la latitude nécessaire pour agir avec éthique et intégrité?

M. CLAUDE TRUDEL :

2450 Une réponse courte, oui.

LE PRÉSIDENT :

2455 Et un peu plus étoffée, jusqu'à quel point la classe politique ou une motion votée ou pas à l'Assemblée nationale peut influencer sur votre éthique au travail, sur votre responsabilité d'assumer correctement votre fonction?

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vais passer la parole à Martin Létourneau.

2460 **M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

2465 Merci beaucoup, monsieur Beaudet, pour votre question. J'espère que vous allez en avoir pour votre argent dans ma réponse. Je vais faire mon possible. Dans le fond, d'entrée de jeu, je crois que l'éthique de tous les fonctionnaires, on est régi par des règles, donc on veut les respecter et on va les respecter.

2470 Les éléments que vous faites mention, c'est une mentalité qu'on essaie d'intégrer au ministère d'être des accompagnateurs, d'arrêter d'être dans notre tour d'ivoire au Complexe G, pour prendre cet exemple-là qui a été souvent repris dans les médias et d'être proche de l'industrie, pas pour être acoquiné avec l'industrie, mais pour comprendre la réalité terrain pour avoir une réglementation qui est applicable terrain.

2475 Parce que ce n'est pas dans le Complexe G, en arrière de nos paravents, qu'on va parfaitement bien comprendre. On a des experts. Évidemment, il faut garder une certaine distance avec l'industrie, mais c'est un équilibre. Et on veut être accompagnateur, on veut faire des plus grands gains aux niveaux environnementaux.

2480 Et c'est en étant bien connecté avec les gens pour... qu'on va bien comprendre leurs besoins, leur réalité, et qu'on va pouvoir avoir des réglementations qui peuvent s'adapter. Et je reprendrai l'exemple de monsieur Bouffard qu'il avait donné au niveau, par exemple, des tests qu'il avait faits avec le 3R MCDQ, c'est un très bel exemple qu'on veut accompagner.

2485 L'industrie disait qu'il y avait un besoin, dans le temps de le dire, il y a eu un projet pilote qui a vu le jour, il y a eu des tests dans une usine pilote qui ont démontré qu'il n'y avait pas de risques pour l'environnement. Et maintenant, on est en train d'opérationnaliser ce changement-là parce qu'ils ont démontré qu'il n'y avait pas de risques pour l'environnement. On a... et on veut d'adapter à l'industrie, pas pour être à son service, mais pour avoir une réglementation efficace.

2490 Et c'est comme ça qu'on modifie la *Loi sur la qualité de l'environnement* aussi. L'intégration de l'article 29, je ne veux pas énumérer des articles pour rien, mais dans le fond, de se donner une marge de manœuvre pour faire des preuves de principe pour s'adapter le plus vite possible. Parce qu'un des défis qu'on a, au niveau du ministère de l'Environnement, bien, au niveau de tous les

ministères, en fait, c'est qu'on est régi par des lois et des règlements qui sont quand même relativement lourds de changer.

2495

C'est fastidieux, changer une loi, c'est très fastidieux. C'est compliqué, changer un règlement. Ce n'est pas pour rien que c'est compliqué aussi, c'est parce qu'on veut s'assurer de faire les bonnes choses, que ces réglementations-là vivent pour longtemps. Mais on essaie de se trouver une flexibilité pour évoluer plus rapidement dans la réglementation. Mais je tiens à confirmer que l'éthique des fonctionnaires n'a jamais été remise en question et on a une éthique qu'on s'entend de respecter.

2500

LE PRÉSIDENT :

2505

Merci. Monsieur Beudet, votre deuxième question.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Oui. Bien, merci pour cette réponse de chambre de commerce, sans prendre ça personnel, cher monsieur Létourneau. Alors, c'est un dommage. Moi, j'appelle pour des services de santé publique et j'ai des réponses de chambre de commerce. Alors, ma deuxième question est...

2510

LE PRÉSIDENT :

2515

Non. Non. Non non, monsieur Beudet.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Oui.

2520

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beudet, je n'autorise pas ce genre de commentaire. Je n'autorise pas ce genre de commentaire.

2525

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Alors, j'ai...

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si vous voulez poursuivre les questions, c'est en tout respect. Est-ce que je me suis fait bien comprendre, monsieur?

2535 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Je ne pense pas avoir manqué de respect, mais si vous le dites, je vais passer la... avec beaucoup de précautions à ma prochaine question.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de l'attention que vous accordez à ça. Allez-y.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2545

Je peux y aller? Oui.

LE PRÉSIDENT :

2550

Oui oui, absolument. Allez-y.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2555

Alors, ça concerne ce qu'on a parlé ce soir un peu, le « Pas dans ma cour », hein, que j'ai essayé de traduire, je ne sais pas de quelle façon, citoyen *bashing* ou syndrome de la faute au citoyen. Et à quelques reprises, j'ai vu ces arguments-là qui se terminaient en disant que le citoyen ne faisait pas... et je vous donne un exemple...

2560 Et ma question, c'est de savoir : est-ce qu'il y aura une attention particulière auprès du lieu institutionnel parce que c'est arrivé pour nous, dernièrement, ici, à la MRC, qu'on... en tant qu'opposant, on s'est fait traiter de « Pas dans ma cour ». Est-ce qu'il y a une préoccupation de faire attention?

2565 Et je vous donne un exemple qui est souvent utilisé quand on parle du nombre de kilos par habitant, je pense qu'on était... hein, on avait une référence, 720 kilos par habitant. Alors, cette information-là, souvent, elle est pour démontrer que les Québécois surconsomment et tout ça, alors que la réalité, quand on distingue le secteur ICI du secteur municipal, on s'aperçoit que qui remplit les dépotoirs? Ce sont les ICI.

2570 Alors, quand on fait un chiffre comme ça, qu'on (coupure sonore) sur la consommation supposément des consommateurs, il me semble que ce n'est pas juste. Et quand on justifie la même augmentation de l'enfouissement par une augmentation de la population, alors que c'est encore le secteur des ICI qui, vous l'avez souligné, n'a aucune réglementation, hein, c'est tout volontaire, pour la plupart anecdotique, et c'est lui qui remplit les dépotoirs, le secteur, et notre propre gouvernement, 2575 il est inclus là-dedans, alors c'est une autre distorsion que je crois qu'il vaut la peine de distinguer.

Parce que souvent, on dirait que...

LE PRÉSIDENT :

2580 Monsieur Beaudet... monsieur Beaudet... Monsieur Beaudet?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2585 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2590 Ce n'est pas le temps de présenter un argumentaire ou un mémoire. Vous avez commencé en posant une question que vous vouliez en savoir un peu plus sur le syndrome « Pas dans ma cour » ou le NIMBY, appelez ça comme vous voulez, j'étais prêt à envoyer la question au ministère

de la Santé. Là, vous êtes rendu dans un tout autre sentier. Alors, quelle est la question que vous voulez poser, s'il vous plaît?

2595 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Est-ce que le ministère a des politiques pour inciter tout le réseau institutionnel à faire les nuances sur la question des comportements des citoyens et à faire les nuances nécessaires pour ne pas que le citoyen se retrouve si injustement qualifié?

2600

LE PRÉSIDENT :

Je vais poser la question quand même au ministère de la Santé. Est-ce que le syndrome « Pas dans ma cour » est porteur ou inclut également le fait que certains citoyens peuvent se sentir ostracisés à cause d'une localisation, mettons, importante d'un lieu d'enfouissement ou un lieu d'élimination dans leur cour, si je peux reprendre dans mes termes à moi les... ce que j'ai compris de l'intervention de monsieur Beaudet?

2605

Mme MARION SCHNEBELEN :

2610

Monsieur le président, je vais...

LE PRÉSIDENT :

2615

Madame Schnebelen?

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

2620

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, absolument.

2625 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, O.K., d'accord. Je vais donner la parole à madame Emmanuelle Bouchard-Bastien, s'il vous plaît.

2630 **Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

2635 Merci, Marion. — Bien, écoutez, premièrement, en écoutant l'intervention de monsieur Beaudet, j'ai trouvé que ça mettait déjà en lumière ce que j'ai exposé tout à l'heure à la commission, c'est-à-dire que souvent, l'opposition vient davantage d'un sentiment d'injustice ou d'iniquité. Puis peut-être que...

2640 Je ne sais pas, monsieur Beaudet, à quel lieu d'enfouissement il fait référence, mais pour me préparer à la commission, j'avais regardé les anciens rapports du BAPE sur les projets d'aménagement ou d'agrandissement de certains sites puis il y avait un sentiment d'iniquité qui ressortait dans certaines préoccupations citoyennes, soit par le fait que localement, on fait des efforts pour, par exemple, réduire nos déchets, mais que finalement, on ne voit pas tangiblement les impacts parce qu'il y a toujours de plus de plus de déchets enfouis.

2645 Donc, c'était un peu l'aspect, là, interrégion, qui était soulevé et puis qu'il n'y avait pas... Donc, les efforts locaux de réduction n'étaient pas tangibles. Donc, je ne sais pas si monsieur Beaudet faisait référence à ça.

2650 Mais sinon, pour répondre à votre question explicitement, Monsieur le président, ça me fait peut-être penser au concept de LULU qu'on retrouve des fois dans la littérature, je parle vraiment de mémoire, c'est le *Land*... attendez, je l'ai noté à quelque part... le *Locally undesirable land use*, je ne suis pas une experte là-dessus, mais des fois, c'est un jargon qui est utilisé en géographie ou en aménagement du territoire pour parler des inégalités sociales en termes d'un emplacement.

2655 Puis on veut évidemment ne pas avoir ce type de territoire là où il va y avoir, oui, parfois, des sites d'enfouissement, mais ça peut être aussi des activités industrielles, une autoroute. Mais ces LULU-là, ces *Land*... les *Locally undesirable land uses* sont associées souvent à une certaine ostracisation ou également peut-être plus de chômage, plus de pauvreté, moins de scolarité.

2660 Donc, il y a peut-être cet élément-là que je le sais qu'il y aurait un aspect un peu plus
d'ostracisation associé aux LULU, mais pas nécessairement au NIMBY, qui est plus utilisé pour
vraiment qualifier l'opposition.

LE PRÉSIDENT :

2665 Est-ce que ça répond, monsieur Beaudet? — Merci, madame. — Est-ce que ça vous
éclaire, monsieur Beaudet?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2670 Oui, tout à fait. Si je peux me permettre un élément. Pour nous, ça a été le fait que le projet
ait été imposé. Alors, j'ai remarqué que dans l'exposé de madame, la question d'un projet imposé
fermement, ça a été un moteur, si on peut dire, de notre opposition, le fait que ce projet-là soit
imposé.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

2680 Oui, d'accord. — Peut-être, madame Bouchard-Bastien, je voulais savoir, dans cet... tout
l'aspect perceptuel, est-ce que le fait que quelque chose soit volontaire par rapport à l'involontaire
peut faire toute une différence en termes du sentiment de justice et d'équité auquel vous faisiez
référence?

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

2685 Oui, tout à fait, Monsieur le président, vous êtes en fait dans le cœur. Comme je vous le
disais, il faut augmenter les capacités de nos communautés pour avoir plus de pouvoirs sur leur
environnement et sur leur avenir par justement des processus qui vont faciliter la participation
citoyenne. Donc, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2690 Merci, madame. — Merci, monsieur Beaudet, pour votre participation.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2695 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2700 Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2705 Oui. En fait, j'avais... Je voulais savoir si dans la réflexion que vous nous avez présentée, le ministère de la Santé, c'est que vous vous positionnez, en tout cas, dans la définition, dans un exercice plus de concertation. Et effectivement, lorsque quelqu'un a un site d'enfouissement à proposer ou un agrandissement, l'avis de projet, il arrive, un an plus tard, l'étude est faite. Ensuite, c'est l'autorisation, le BAPE et tout ça, donc la procédure telle qu'on la connaît.

2710 Mais déjà, à ce moment-là, il y a... il peut y avoir déjà un enjeu de climat social bien installé. Alors moi, ce que j'aurais voulu savoir de vous, est-ce que monsieur Trudel, est-ce que vous connaissez des cas où les MRC et les municipalités se sont concertées en amont pour savoir quelle localité devrait accueillir leur lieu d'enfouissement, quelle technologie... plutôt se positionner en décideur de ce qu'on veut pour gérer nos matières résiduelles et qu'ensuite, on fasse un appel d'offres pour savoir qui va le faire, donc qui va l'opérer?

2715 Mais qu'au moins, il y ait une concertation en amont pour que les citoyens aient pu participer pour en revenir à la décision, aient pu participer et comprendre les défis du milieu à trouver le bon endroit pour le lieu d'enfouissement ou d'élimination? Madame Schnebelen?

2720 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

 Oui. Je m'attendais à ce que vous parliez à monsieur Trudel, excusez-moi, j'avais compris...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2725 Ah, O.K.

Mme MARION SCHNEBELEN :

J'avais entendu « monsieur Trudel », ça fait que...

2730

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Il risque de plus savoir si c'est déjà arrivé. Puis si ce n'est pas arrivé, mais il reste que...
Moi, je voulais savoir de votre part, si c'est ce genre d'intervention là qui correspondrait plus à une
dynamique comme vous proposez, donc quelque chose qui est plus en concertation, parce que si
c'est trop tard, c'est trop tard? Donc, j'aimerais que vous réagissiez une fois que monsieur Trudel
nous a informés si ça a déjà eu lieu, ce genre d'exercice là, ou madame Langlois-Blouin.

2735

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, Madame la commissaire. Peut-être un exemple que je peux donner, c'est sûr que j'en
ai parlé un cet après-midi, on favorise certains regroupements pour certaines économies puis
certaines aussi concertations du milieu. Puis un des meilleurs exemples que je peux vous donner
mais qui n'a finalement pas abouti quand même, c'est le lieu à Matane que j'ai parlé cet après-midi
où il y avait une concertation entre 4 MRC pour opérer en commun un lieu d'élimination.

2740

2745

Donc, c'est... Oui, il y a cet exercice-là. Je vous dirais par contre que... Puis mon collègue,
Patrice Savoie, en a parlé un petit peu aussi au tout début de la séance, ce soir. La nouvelle
procédure d'évaluation environnementale permet justement une meilleure concertation parce ce
qu'elle demande une consultation dès le moment qu'il y a un avis de projet qui est déposé.

2750

Donc, les gens sont amenés à suggérer même à la limite des sujets d'intérêt qui doivent
être abordés dans la procédure d'évaluation environnementale. Ça fait que dans le futur, ça va être
amélioré cet aspect-là.

2755

LE PRÉSIDENT :

Madame Forget, il faudrait ouvrir le micro...

2760 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Madame Schnebelen, je... En fait, comment vous verriez ça, la planification d'un LET d'une manière plus concertée? Donc moi, je vous ai parlé du moment, peut-être, mais ça serait quoi? Parce que pour être concret pour notre commission, au-delà de comprendre les facteurs d'acceptabilité sociale, on a aussi besoin de savoir quelles seraient les orientations pour mieux encadrer les futurs sites?

2765 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

2770 Bien, le première chose qui me vient en tête, peut-être pour réagir à ce que monsieur Trudel vient de dire, c'est sûr que la procédure d'évaluation environnementale, elle commence à partir du moment où il y a une intention de développer, de faire un projet. Mais pour répondre à la situation que vous décriviez, madame Forget, vous étiez beaucoup plus en amont, à la limite, de voir et de parler d'aménagement et de développement du territoire à proprement parler.

2775 Ça fait que c'est sûr que d'un point de vue de santé publique, plus on est capable en amont d'avoir une vision de l'aménagement et du développement du territoire et plus les municipalités ou les acteurs municipaux sont capables de s'entretenir entre eux pour avoir une vision concertée de cet aménagement durable, c'est pour nous, la meilleure des choses.

2780 Actuellement, il y a quand même une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui est sur la table. On pense que c'est tout à fait le genre d'orientation qui pourrait s'y trouver pour inciter des municipalités, comme elles le font un peu lorsqu'elles font la révision de leur schéma d'aménagement aux cinq ans où il y a une volonté de planifier peut-être plus adéquatement le territoire.

2785 Donc, pour nous, ça, c'est l'idéal comme situation, pour n'importe quel type de projet, d'ailleurs. Mais étant donné qu'il y a quand même des compétences municipales derrière cette réalisation-là et le choix de disposer de ces matières résiduelles là, on estime que ça pourrait être une bonne chose. Et les acteurs régionaux de santé publique peuvent être parties prenantes de ces réflexions-là aussi.

2795

On incite régulièrement les directeurs régionaux de santé publique et ils le font par eux-mêmes aussi de travailler avec les acteurs régionaux. Ça peut être dans des conférences régionales d'élus, les CAR, les... parce que les CRE n'existent plus, mais les CAR peuvent être une structure intéressante où des préoccupations de santé publique peuvent être amenées à ce moment-là et il y a des discussions en amont qui peuvent se faire.

2800

Plus récemment, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, qui date quand même de 2015, il y a eu une démarche qui s'est développée qu'on appelle « Prendre soin de notre monde ». C'est une démarche qui vise justement à travailler de concert avec les acteurs municipaux. À l'origine, c'était une démarche très orientée sur les saines habitudes de vie; maintenant, c'est une démarche qui inclut des préoccupations aussi de santé environnementale.

2805

Donc, l'objectif, c'est de pouvoir aussi discuter avec les acteurs des milieux municipaux sur des préoccupations de santé publique pour baliser certains projets. Donc, pourquoi pas aussi? On est vraiment dans cette réflexion plus transversale, donc ça... Pour nous, travailler le plus en amont possible, c'est ça. Ce n'est pas... C'est important, oui, la consultation dans le cadre de la procédure d'évaluation d'examen des impacts, comme monsieur Trudel disait, elle a été révisée.

2810

On avait un processus quand même qui est accéléré. Il ne faut pas l'oublier, c'est une révision, mais c'est aussi une accélération de processus. Et il faut faire attention parce que la concertation des acteurs locaux, il ne faut pas qu'elle se fasse en deux, trois semaines non plus. C'est... On est dans une vision à long terme, on est dans des décisions pour des dizaines et des dizaines d'années au niveau des matières résiduelles.

2815

2820

Donc, pour nous, c'est d'avoir une vision beaucoup plus en amont avant même qu'il y ait ce genre de projet. Mais une fois les projets lancés, ma collègue, Emmanuelle, le disait bien, il faut avoir un mécanisme de consultation qui soit créé, mais qui soit maintenu aussi tout au long du processus, pas juste quand on est phase de planification, mais quand on est en phase aussi d'exploitation.

2825

Il faut que ces communications-là, cette concertation-là et que la partie prenante des citoyens se fassent tout au long de cette exploitation-là et pas seulement au début et quand il y a un premier coup de pelle qui est donné. Donc, c'est toujours une volonté accrue d'avoir des parties prenantes et ne pas oublier aussi le principe de réciprocité. Donc, il y a quand même cette notion-là qui, pour nous, est importante aussi à considérer.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Mais les CAR, c'est seulement les fonctionnaires, non, les directions régionales, c'est ça?

2830

Mme MARION SCHNEBELEN :

Bien, il y a les élus aussi qui sont...

2835

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Les élus sont présents?

2840

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Et les élus des MRC qui font partie de la région administrative, c'est bien ça?

2845

Mme MARION SCHNEBELEN :

Je pense que oui, mais j'ai peut-être des collègues en région qui pourraient être plus spécifiques...

2850

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, en fait...

2855

Mme MARION SCHNEBELEN :

... qui connaîtraient peut-être... qui pourraient illustrer ce genre de système là.

2860 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Précisément, c'est que dans le fond, on a appris avec monsieur Allaire, dans les... je ne me rappelle pas c'était quelle séance, que dans le cadre de la CMM, comme c'est des privés, ce n'est pas une... dans le fond, ce n'est pas nécessairement... ils n'ont pas nécessairement le pouvoir, la municipalité ou les... pour arriver à dire : Bien, ce serait bien d'avoir un site de... un lieu d'enfouissement là, d'agrandir celui-ci.

2870 Je ne sais pas, vous pouvez compléter, monsieur Allaire, après. Mais dans le fond, est-ce que les municipalités sont tout à fait décisionnelles pour planifier en amont comme ça en vue d'initier un dialogue avec les citoyens et les faire prendre part à la décision? Est-ce que par exemple, le PGMR inclut jusqu'à le site, le volume, quelle municipalité devrait l'accueillir? Donc, je vais laisser monsieur Allaire réagir, je le vois...

2875 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Merci beaucoup. Je vais juste...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2880 Dans le fond, c'est le scénario... Finalement, le scénario de madame Schnebelen, est-il bien possible dans le cadre justement de votre PGMR?

M. MICHEL ALLAIRE :

2885 Réponse courte, oui. Mais comme ma réponse est très courte, je vais vous raconter une belle petite histoire qui ne durera pas plus que trois minutes. Dans les années 90, une autre... dans... j'étais dans une autre vie, mais toujours dans le domaine des matières résiduelles, j'étais à la MRC de Lajemmerais dont le bureau est à Verchères.

2890 Et nous avons un projet, justement, de gérer nos déchets chez nous au complet. Donc, il y avait centre de tri, compostage et élimination par enfouissement. On a commencé le projet avec une personne, un consultant de communication qui nous a... qui nous est arrivé avec une méthode complètement... qui n'avait jamais été faite, à l'époque, au Québec.

2895 C'est-à-dire qu'on a réuni des... On a demandé au maire de nous indiquer les... j'allais, en tout respect, excusez-moi, les grandes gueules de chaque municipalité, chefs de syndicats, et cætera, gérants de Caisse populaire, tout ce que vous voulez, qui étaient de la région. On les a assis et on leur a dit : Voilà, on a tant de tonnes de déchets à gérer, tant de recyclage puis il faut faire un projet.

2900 Donc là, ils nous regardaient en disant : Bien oui, sortez-les vos plans, votre carte, sortez... Puis là, on était : On ne l'a pas, on n'en a pas. Ça fait qu'on l'a fait avec eux. Donc, à chaque fois, chaque étape qui se franchissait, communiqués, conférences de presse, journaux locaux, et cætera, donc ce processus-là a fait en sorte que c'est...

2905 Je me rappelle vaguement qu'il y avait à peu près une vingtaine de personnes, ces gens-là étaient devenus les défenseurs du projet, encore plus que les élus. Et on était... Bon. Études technico-financières, discussions avec la Commission de protection du territoire agricole, et cætera, localisation. Et la raison... La seule raison pour laquelle le projet ne s'est pas réalisé, c'est qu'il y a eu des élections municipales, il y a eu un changement de conseil et le projet est tombé à l'eau.
2910 Donc...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2915 Mais ce que vous dites, c'est que quand même, le mécanisme de...

M. MICHEL ALLAIRE :

Le mécanisme...

2920 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

... en amont, ça a marché?

M. MICHEL ALLAIRE :

2925 C'est pour développer le projet. C'est plus qu'attendre, comme monsieur Trudel mentionnait dans l'étape qui commence avec l'avis de projet, la publication, avant ça. C'est vraiment au début,

début puis de se gagner la confiance de ces personnes-là qu'on a choisies, pour qu'elles en deviennent aussi les défenseurs.

2930

Même qu'à un moment donné, on a publié une carte dans les journaux locaux où il y avait 12 points sur le territoire de la MRC, on a eu deux téléphones pour savoir si c'était en arrière de chez un tel ou une telle. Donc, c'était vraiment...

2935

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, merci pour l'exemple, ça permet de faire le lien avec ce que madame Schnebelen a dit.

2940

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, c'était...

2945

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je vois une main levée de Teams. — Excusez-moi, monsieur Zayed, je le sais qu'il y a d'autres citoyens, donc je vais... je vous laisse conclure avant l'autre citoyen. Monsieur Zayed?

2950

LE PRÉSIDENT :

Oui. Merci, madame Forget.

2955

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

On va sûrement continuer la discussion, madame Schnebelen, après.

2960

Mme MARION SCHNEBELEN :

O.K.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Donc, je veux juste que... Je sais qu'il y a d'autres citoyens à passer. Alors, merci.

2965

Mme MARION SCHNEBELEN :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2970

Alors, j'appelle monsieur Nicolas Chevalier

M. NICOLAS CHEVALIER :

2975

Oui. Bonjour à toute l'équipe. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends très bien. Allez-y, monsieur.

2980

M. NICOLAS CHEVALIER :

Je suis désolé de changer de sujet, c'était vraiment très intéressant ce qu'on entendait. Ma question, c'est par rapport au document DB1.7 qui a été déposé hier ou aujourd'hui concernant les projets en exploitation utilisant des technologies de traitement thermique des matières résiduelles. Bon. Il y a quelques projets, six projets, je crois.

2985

Mais il y en a d'autres qui me viennent en tête, entre autres, PyroGenesis qui fait de la torche au plasma à Montréal, RSI Environnement au Saguenay—Lac-Saint-Jean qui traite...
nouvellement, qui traiterait des masques de procédure. Puis même les cimenteries aussi qui peuvent traiter des pneus. Pourquoi ces projets-là n'étaient pas dans la liste? Est-ce qu'il y a une raison ou c'est tout simplement que ce n'était pas une liste exhaustive? Puis est-ce qu'il y a d'autres projets aussi qui ne sont pas là?

2990

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, s'il vous plaît, je vous reviens. — Monsieur Renaud?

3000 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Alors, vous mentionnez le document DB1.6? Je m'excuse, je l'ai... il a été déposé puis je ne l'ai pas lu encore, je vais jeter un coup d'œil.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Écoutez, je veux juste comprendre... Allez-y, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3010 Alors, vous dites que la liste, monsieur Chevalier, la liste ne serait pas complète. — Monsieur Trudel, qu'est-ce que... est-ce qu'il y a des projets qui n'ont pas été inclus pour une raison ou pour une autre, peut-être nous expliquer?

M. CLAUDE TRUDEL :

3015 Oui, Monsieur le commissaire. C'est une recherche qu'on a faite à l'intérieur de notre système de classification et de... qu'on... pour lequel on appelle... où on émet des autorisations. Ça fait qu'il pourrait y avoir... Je vais céder la parole à un de mes collègues qui a participé activement à la collecte de cette information-là.

3020 Mais en premier lieu, je tenais à vous dire aussi qu'on a... je pense ou... puis il pourra confirmer, mais omis certains, peut-être, projets qui étaient à l'échelle, je vous dirais, très, très, très petite échelle, genre projet pilote, laboratoire, et cætera, qui n'étaient pas nécessairement en exploitation.

3025 Puis quand on fait notre recherche aussi, c'est une recherche qui nous donne des certificats d'autorisation qui ont été délivrés, mais on ne sait pas non plus, il a fallu faire des recherches plus

approfondies pour savoir si vraiment, l'exploitation était commencée, débutée, abandonnée, et cætera, et cætera.

3030

Ça fait que je vais quand même céder la parole à mon collègue, Michel Morency, qui a réalisé l'inventaire. Et peut-être que si l'intervenant pourrait préciser le nom parce que je ne l'ai pas pris en note, moi, de mon côté, le nom des entreprises. Puis on pourra vérifier ou valider l'information puis, à la limite, vous revenir avec une liste encore plus complète ou peut-être les raisons pourquoi elles n'apparaissent pas dans ce tableau-là. Mais je cède la parole à Michel Morency.

3035

M. MICHEL MORENCY :

Oui. Bonsoir, monsieur. Excusez, j'ajuste mon micro. Bonsoir, Monsieur le président. Bien, effectivement, comme monsieur Trudel le mentionnait, nous, on a fait une recherche à partir de nos bases de données et en lien avec les autorisations délivrées. On a aussi validé l'information auprès de nos directions régionales à l'égard des types de technologie que vous nous aviez... pour lesquelles vous nous aviez manifesté un intérêt.

3040

Ensuite de ça, il y a eu quelques petits ajustements dans les réponses fournies, comme monsieur Trudel le mentionnait, lorsqu'on était parfois à l'échelle pilote, dans les laboratoires, ce n'est pas des entreprises qui ont été retenues, qui ont été incluses à la liste.

3045

Donc, on s'est vraiment limité à certains types de technologie. Ce que je vous propose, c'est qu'on peut prendre en note les noms spécifiques qui ont été soulevés par monsieur Chevalier. Et puis on pourrait faire un retour à cet égard-là.

3050

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pense que ça serait bien. En fait, juste une évaluation très sommaire de la part de notre équipe d'analystes nous indique qu'en gros, il y aurait six projets qui n'y apparaissent pas. Mais ceci dit, nous acceptons votre proposition. — Alors, monsieur Chevalier, voulez-vous voir quelques... des projets en particulier ou... dans la nouvelle liste ou dans la liste qui sera complétée par le ministère de l'Environnement?

3060

M. NICOLAS CHEVALIER :

3065 Bien, entre autres, ce que j'avais en tête, bien, il y a PyroGenesis puis RSI Environnement, au Saguenay, qui accepterait probablement les... des masques de procédure très nouvellement. Donc, ce serait intéressant de savoir qu'est-ce qui se passe vraiment avec ces masques-là.

3070 Puis bien, tout ce qui est cimenterie puis veut veut pas, si on met des pneus qui sont une matière résiduelle dans une fournaise, ça devient un traitement thermique de matière résiduelle. Donc, pourquoi ces cimenteries-là ne sont pas là puis est-ce qu'on peut avoir une liste de toutes ces cimenteries-là?

LE PRÉSIDENT :

3075 Monsieur Trudel, je ne sais pas si vous me faisiez des signes à moi ou...? Oui. Alors, vous voulez prendre la parole, j'imagine?

M. CLAUDE TRUDEL :

3080 Bien, c'est pour expliquer la différence entre... Ce qu'on a fourni comme liste, c'est vraiment les... Au départ, on vous avait fourni une liste d'incinération, vous en avez quatre. Là, on a complété, comme vous nous avez demandé, pour les installations de gazéification, pyrolyse, et cætera, et cætera, qui étaient... avait été autorisées, on a fait un inventaire de ça.

3085 Mais là, quand on parle des cimenteries, on entre dans une autre catégorie. Ce sont des fours industriels qui sont régis par le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, oui, peuvent utiliser certaines matières résiduelles comme combustibles, mais ce ne sont pas des installations d'incinération, ce ne sont pas des installations d'élimination.

LE PRÉSIDENT :

3090 Je pense qu'on a bien retenu ça. Alors, écoutez, fournissez-nous quand même une liste complète, ce serait apprécié. Ça pourrait être... On s'arrangera pour les coter de façon correcte pour que la personne puisse y référer facilement. — Monsieur Renaud?

3095 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Bien, peut-être, monsieur Chevalier, si vous pouvez transmettre par courriel à la commission, au secrétariat de la commission les noms que vous avez pour qu'on puisse faire... les valider avec monsieur Trudel puis le ministère de l'Environnement.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Renaud. — Monsieur Chevalier, votre deuxième question?

3105 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

3110 Oui, deuxième question. On parlait plus tôt aujourd'hui, je crois, que ça pourrait être une idée de réduire le nombre de lieux d'enfouissement technique au Québec, notamment pour avoir des plus gros sites puis des sites qu'on pourrait donc obliger à avoir des conditions plus sévères, plus coûteuses pour valoriser entre autres les biogaz, pré-traiter les matières avec un tri mécano-biologique, par exemple.

3115 Quel serait le danger d'avoir plusieurs petits sites régionaux, donc augmenter le nombre de LET au Québec pour que ce soit implanté de façon régionale, traiter la matière de façon régionale, mais quand même de les soumettre à des conditions sévères d'obligation de valorisation des biogaz, de pré-traitement par tri mécano-biologique?

LE PRÉSIDENT :

3120 En fait, bien honnêtement, je n'avais pas compris que le souhait du ministère de l'Environnement ou de RECYC-QUÉBEC soit aussi clair entre des petits sites ou des grands sites. Je pense que ma compréhension...

3125 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3130 ... puis je vais demander à monsieur Trudel de...

M. NICOLAS CHEVALIER :

3135 Je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3140 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

3145 Je suis d'accord avec vous. C'était seulement une idée, ce n'était pas un vœu du ministère, c'était simplement une idée. Mais moi, je voulais aussi amener l'autre idée, l'inverse, donc l'idée d'avoir plusieurs lieux d'enfouissement au lieu de diminuer la quantité.

LE PRÉSIDENT :

3150 Oui, absolument. En fait, vous pouvez tout simplement intégrer cet aspect-là dans le cadre d'un mémoire et nous le soumettre avec un argumentaire. C'est tout à fait possible.

M. NICOLAS CHEVALIER :

3155 Parfait. Mais est-ce qu'il y a quand même une façon de savoir quel serait l'impact d'avoir plusieurs sites, mais avec quand même des conditions très sévères d'obligation de valoriser les biogaz puis de faire du tri pré-enfouissement?

LE PRÉSIDENT :

3160 Écoutez, je peux toujours demander à monsieur Trudel de vous fournir une réponse, mais je ne pense pas qu'elle puisse être très, très précise. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

3165 Non, c'est exact, c'est ça. J'ai donné un ordre de grandeur, des échelles de grosseur de lieu, mais c'est certain qu'on favorise encore une fois la réduction d'élimination, mais je parlais souvent que les technologies nécessitaient un certain volume pour être... pour pouvoir être admises à l'enfouissement, je veux dire, pour être pré-traitées avant. Donc, ça pourrait peut-être être avantageux d'avoir certains regroupements.

3170 Mais c'est clair qu'on n'a pas l'intention... Parce qu'au niveau environnemental, c'est sûr que ça peut être compromettant aussi d'avoir plusieurs petites installations disséminées partout sur l'ensemble du territoire. On a expliqué qu'on a passé de 400 lieux d'enfouissement... de plus de 400 lieux avant l'entrée en vigueur du règlement à une centaine, mais c'était un gain pour l'environnement, il faut le comprendre comme ça.

3175 Mais c'est sûr qu'il pourra toujours y rester des petites installations pour certaines régions très éloignées. Mais dans d'autres contextes, on favorise le regroupement de certaines installations, mais ce n'est pas une obligation, en autant qu'ils respectent toutes les obligations réglementaires et que si, en plus, on exige certaines mesures supplémentaires à l'entrée, que c'est respecté. Ça va avoir une incidence sur le coût d'élimination.

3180

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Renaud.

3185

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3190 Monsieur Trudel, par rapport à ça, dans votre rapport, on pouvait lire que le regroupement des municipalités, vous disiez, dans le but d'exploiter des installations d'élimination en commun, amène une économie d'échelle. Cependant, vous dites que c'est susceptible d'augmenter les émissions de gaz à de serre associées au transport. C'est dans votre rapport.

Puis vous dites qu'une meilleure gestion des biogaz générés dans des lieux de plus grande envergure compenserait les effets d'émission de gaz à effet de serre reliés au transport. J'aimerais

ça comprendre parce que dans le... ce soir, on est dans le regroupement 2b, on a quand même des régions où les matières résiduelles doivent parcourir de grandes distances.

Je pense à Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Abitibi. C'est quoi, l'impact de tout ça, du transport, dans toute cette mécanique-là, de choisir des petits sites ou des grands sites?

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, Monsieur le commissaire. Je vais donner un exemple précis pour m'expliquer. Dans le passé, on a fait un exercice sans être très, très, très exhaustif, comme exercice. C'est qu'on a comparé un lieu d'enfouissement qui n'était pas obligé de capter les gaz, donc avec un seuil d'achalandage inférieur à 50 000 tonnes de déchets par année. Donc, tous les biogaz sont émis à l'atmosphère.

On comprendra que la portion méthane est importante, il y a un facteur de 21 ou 25 fois les émissions de gaz à effet de serre, et cætera, de contribution au réchauffement... aux gaz... aux émissions de gaz à effet de serre, mais...

Puis on a comparé ça à si on transportait les déchets de cette petite communauté-là, mettons, qui est la moitié du 25 000 tonnes par année et qu'on dirigeait les déchets vers une installation d'élimination dans laquelle il y avait obligation de capter le gaz et qu'il y avait une excellente, une très bonne proportion des gaz qui était au moins détruite dans une torchère.

Favorablement, c'était valorisé encore plus, mais il y avait un gain au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Donc, le fait d'avoir été transporter les déchets dans un lieu qui avait une meilleure gestion des biogaz avec brûlage et peut-être, valorisation, versus le transport des matières résiduelles, il y avait un gain très avantageux pour que ce soit transporté.

On comprendra que les émissions associées au transport versus les émissions de méthane, et cætera, peuvent avoir une différence. Si vous voulez aller plus loin, peut-être que je peux poser la question à mon collègue, Vincent Chouinard-Thibaudeau, aussi à ce sujet-là.

3225

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ce serait possible de l'avoir, cette étude-là que vous avez faite par rapport à ces émissions-là?

3230

M. CLAUDE TRUDEL :

Ce n'est pas vraiment une étude, c'est une approximation qu'on a faite à l'époque pour justement... parce qu'il y avait des... certains exploitants qui ne... se questionnaient justement parce qu'il y avait une problématique dans certains secteurs où ils devaient déplacer les déchets, nous disaient : C'est problématique parce que ça va émettre beaucoup de gaz à effet de serre.

3235

Mais on a dit : Bien, si on fait le calcul... un calcul simpliste, on peut arriver à dire que le transport, oui, il va y avoir... émettre des gaz à effet de serre, mais ce n'est pas une étude détaillée. Ce n'est vraiment pas. Mais c'était avantageusement favorable de transporter les déchets vers une installation où il y avait captage et brûlage du biogaz.

3240

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Dans votre présentation que vous avez faite, la première... je pense que c'est la première soirée qu'on a eu des audiences, puis dans votre document aussi, vous faites un... vous avez des tableaux qui comportent des bilans de gaz à effet de serre.

3245

Mais dans ces tableaux-là, vous n'incluez jamais le transport, ni dans... Alors, est-ce que vous avez des données qui permettraient de savoir quel est l'impact en termes de gaz à effet de serre du transport dans la gestion des matières résiduelles?

3250

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vais vous... je vais passer la parole à mon collègue, Vincent Chouinard-Thibaudeau, qui a participé activement sur cette portion-là du rapport.

3255

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

3260 Oui, bonsoir. Effectivement, dans le rapport pour les gaz à effet de serre, pour la gestion de matières résiduelles, on a présenté l'information qui se base surtout sur celle qui est présentée dans l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre. Donc, pour chaque secteur, vous avez les émissions.

3265 Puis dans le secteur des matières résiduelles, ça exclut les émissions de transport, par exemple. Par contre, l'information pour le transport dans ce secteur-là peut... on peut la connaître si on peut regarder justement les rapports d'étude d'impact sur des projets en particulier, on peut avoir un bilan sur ces émissions-là.

3270 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais si on regarde au niveau de la gestion des matières résiduelles, si on veut connaître l'impact en termes de gaz à effet de serre, le bilan... dans votre bilan, vous ne tenez pas compte du transport, le transport, c'est comme si ça n'avait pas d'impact sur la gestion des matières résiduelles ou c'est... Est-ce que c'est ça que je dois comprendre ou...?

3275

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

3280 Bien, en fait, la façon dont c'est présenté dans l'inventaire québécois, c'est séparé. Mais quand on... pour des études d'impact, bien là, l'information est présentée là, par projet. Puis ça inclut aussi le transport des matières résiduelles quand on y va au niveau de l'évaluation d'un projet en particulier.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3285 Quand on... — Monsieur Trudel, vous parliez du seuil de 50 000 tonnes. Bon. En deçà du seuil de 50 000 tonnes, cette logique-là de transport tient la route. Est-ce que ça tient la route aussi si on compare, par exemple, un site de 100 000 tonnes par rapport à un site de 250 000 tonnes? Ou si on continue à monter dans l'échelle, est-ce que la comparaison tient toujours?

3290

M. CLAUDE TRUDEL :

3295 Non. Mais je vais l'expliquer en deux temps. C'est-à-dire que si on compare des pommes avec des pommes, c'est-à-dire que je transporte des déchets d'un lieu qui reçoit, mettons, 51 000 tonnes de déchets puis qui est obligé de brûler le biogaz puis je l'envoie vers un lieu qui reçoit 1 million de tonnes de déchets par année puis que ne fait que brûler le biogaz, la comparaison ne tient plus.

3300 Elle tient beaucoup plus pour les lieux qui n'ont pas d'obligation de capter et de brûler le biogaz, donc toutes les émissions sont dirigées vers l'atmosphère. Par contre, si le lieu de 1 million de tonnes fait une valorisation de biogaz supplémentaire, il ne fait pas juste du brûlage, mais qu'il remplace... fait une substitution de combustibles fossiles, je n'ai pas les exemples de calcul, mais ça pourrait peut-être être avantageux, ça pourrait peut-être être regardé.

3305 Parce qu'à ce moment-là, si le lieu qui reçoit 51 000 tonnes de déchets par année n'a pas suffisamment de biogaz pour être capable ou n'est pas dans un environnement propice pour faire de la valorisation en... puis de la substitution de combustibles fossiles, bien là, on ne compare pas... des pommes et des poires, autrement dit.

3310 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3315 Alors merci, monsieur Renaud. — Merci, monsieur Chevalier. — J'appelle maintenant madame Denise Brouillard.

Mme DENISE BROUILLARD :

3320 Bonjour. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

3325 Je vous entends. Allez-y, madame.

Mme DENISE BROUILLARD :

3330 Bon bien, bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame et Monsieur les commissaires. Je suis Denise Brouillard, membre de la Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord. À Sainte-Sophie, en 2040, à la fin du décret qui vient d'être accordé, près de 39 millions de tonnes de déchets pêle-mêle se retrouveront enfouies.

3335 Ma question va concerner le méga-enfouissement et l'acceptabilité sociale, et plus spécifiquement, l'héritage toxique que le méga-enfouissement laisse aux générations futures, à nos petits-enfants et à tous les enfants à venir. Est-ce que cet élément est tenu en compte dans l'analyse de l'acceptabilité sociale? J'aimerais entendre, entre autres, le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement. Merci beaucoup.

3340 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Madame Schnebelen.

Mme MARION SCHNEBELEN :

3345 Oui. Je me demande par où commencer, excusez-moi, un petit instant. Par rapport à Sainte-Sophie... Par rapport en général, je vais être sur le plus général, puis ensuite, je vais peut-être essayer de donner la parole à un collègue qui est avec nous ce soir. Mais de manière générale, quand on fait l'évaluation puisque c'est de ça qu'il est question, notamment au niveau de la procédure d'évaluation des impacts, il y a deux étapes, la recevabilité de l'étude d'impacts, et ensuite, l'acceptabilité du projet.

3355 Donc là, je comprends que c'est au niveau de l'acceptabilité du projet. Et puis, ce qu'on regarde, l'acceptabilité du projet, elle est vraiment balisée au niveau de la directive sectorielle qui encadre ces projets. Donc, de manière générale, quand on se prononce d'un point de vue de santé publique, on doit se prononcer dans le cadre de la directive sectorielle qui est associée au projet.

On peut se permettre évidemment de faire des recommandations, de questionner la légitimité, de questionner des aspects qui sont (coupure sonore) vont au-delà du projet en tant que tel ou de l'information qui est demandée par le ministère de l'Environnement, ça peut arriver.

3360

Au niveau des gaz à effet de serre, au niveau de la toxicité, au niveau des impacts cumulatifs, ce sont des choses qui sont souvent mises de l'avant, c'est une préoccupation qu'on peut mettre de l'avant en santé publique. Maintenant, au niveau... nous, on fait des... On donne un avis d'acceptabilité, on le donne au ministère de l'Environnement. Puis ensuite, le ministère de l'Environnement fait son analyse environnementale et émet des recommandations.

3365

Donc nous, de notre côté, ce sont des choses qu'on peut regarder dans l'évaluation si on estime qu'au niveau de la toxicité, au niveau des émissions atmosphériques, au niveau des gaz à effet de serre, il y a des impacts significatifs qui... sur la santé et qu'on estime que la population n'est pas assez bien protégée parce qu'il n'y a pas mise en place de mesures de mitigation adéquates, par exemple, on fera ce genre de commentaires, effectivement.

3370

Au niveau des impacts sur la santé, bien, c'est sûr que principalement, quand on se prononce sur ces projets-là, on parle d'émissions, on parle d'odeurs, on parle de bruits, on parle de traumatismes au niveau des accidents potentiels sur les lieux. Donc, c'est ce qu'on considère. Maintenant, je ne sais pas si la direction de santé publique concernée par Sainte-Sophie veut peut-être dire... intervenir, si Monsieur le président, vous pensez que c'est pertinent?

3375

LE PRÉSIDENT :

3380

Bien, en fait, je préférerais interpellier le porte-parole du ministère de l'Environnement, pour savoir... Merci beaucoup, madame Schnebelen.

Mme MARION SCHNEBELEN :

3385

De rien.

LE PRÉSIDENT :

3390 Monsieur Trudel, qu'est-ce qui arrive dans une période, quand on... un LET a l'intention de fermer? Quelles sont les exigences qu'il doit respecter pour la fermeture et même pour la post-fermeture?

M. CLAUDE TRUDEL :

3395 Dans la réglementation, il y a des exigences de procéder au recouvrement final des matières résiduelles, d'installer des systèmes de captage de... de compléter l'installation du système de captage de biogaz.

3400 Et je dirais toutes les obligations relatives à... qui étaient en vigueur pendant l'exploitation du lieu, les suivis environnementaux, l'entretien des équipements, la poursuite du système de traitement des eaux de lixiviation, la poursuite de l'exploitation du système de captage et de traitement des biogaz. Ça se poursuit pendant toute la durée post-fermeture du lieu. Dans la réglementation, on dit : Jusqu'à ce que le lieu ne soit plus une source de contamination.

3405

LE PRÉSIDENT :

Ça peut être... Ça peut durer combien de temps, combien d'années?

3410

M. CLAUDE TRUDEL :

Beaucoup d'années, je vous dirais. Parce qu'on a prévu des conditions. Il faut comprendre deux mécanismes dans la réglementation. Il y a une question de responsabilité, l'exploitant du lieu est toujours responsable de son lieu. Par contre, au niveau de ses obligations de suivi et d'entretien, encore une fois, dans les dispositions, je peux peut-être vous citer d'autres articles du règlement, mais je n'ose pas.

3415

LE PRÉSIDENT :

3420 Allez-y, allez-y. Tout est enregistré, je n'ai pas besoin de les retenir, en fait.

M. CLAUDE TRUDEL :

3425 C'est... Vous allez retrouver ces articles-là dans les sections 80, 81, c'est des obligations relatives à la fermeture. Il y a un rapport de fermeture qui doit être déposé au ministère pour montrer... attester que tout est fermé convenablement et que s'il y a des choses à compléter, vous allez retrouver ça à l'article 81, s'il y a des choses à compléter puis qu'elles n'ont pas complétées, et cætera, l'exploitant doit fournir un échéancier pour répondre à ces exigences-là.

3430 Et les obligations post-fermeture se retrouvent aux articles 83 et 84 et 85 qui précisent entre autres de quelle manière un lieu peut être libéré... un exploitant peut être libéré de ses obligations de suivi post-fermeture, c'est-à-dire le suivi de la qualité des eaux, et cætera. Vous regarderez les conditions, c'est très sévère. Il faut que le lixiviat avant-traitement, qu'on va capter dans le fond des cellules, soit conforme aux normes de rejet sans traitement.

3435 Il faut qu'à l'intérieur de la masse de déchets, la concentration de biogaz soit inférieure à 1.25 %. Je vous rappellerai qu'il y a un ordre de grandeur, dans un lieu d'enfouissement, ça se retrouve autour de 50 % de méthane. Puis je vais juste faire un petit parallèle par la suite avec quelque chose. Donc, il faut que ça passe de 50 % dans l'ensemble de la masse de déchets, il faut...
3440 pour la concentration de méthane, que ça passe à 1.25 %.

J'ai déjà eu un dossier sur l'île de Montréal, je ne dirai pas où, où il y avait des cendres qui avaient été enfouies depuis un certain temps, depuis mettons le début des années 1900. Et à certains endroits dans le secteur, quand on a fait des forages puis on a fait des mesures de biogaz, il y avait encore des concentrations jusqu'à 15 % de méthane.
3445

Donc, ça vous donne un ordre de grandeur, ça peut être assez long. Je vous dirais que ça dépend du degré de décomposition qu'on retrouve dans nos lieux d'enfouissement. Si la décomposition, elle s'est très bien réalisée, on risque plus d'avoir une homogénéité, des concentrations, des qualités de lixiviat qui vont évoluer dans le temps.
3450

LE PRÉSIDENT :

Et pendant toutes ces années, le terrain relatif à l'ancien LET est interdit d'accès?
3455

M. CLAUDE TRUDEL :

3460 Oui. Vous regarderez les exigences, si je ne me trompe pas, encore une fois, je vais vous citer un article, l'article 81... 81 et 85, c'est peut-être plus 85 qui est... qui précise un petit peu qu'il doit y avoir une affiche comme de quoi qui indique que le lieu est fermé, et cætera. Mais il faut comprendre aussi que pour l'accès à l'exploitant pour aller faire ses... son suivi, et cætera, il a quand même accès, mais il n'y a pas d'autres activités qui doivent se dérouler sur ce lieu-là.

LE PRÉSIDENT :

3465 Et il aura le... L'entrepreneur aura constitué, évidemment, un fonds de post-fermeture?

M. CLAUDE TRUDEL :

3470 Oui, c'est exact. On en a parlé dans notre rapport. Depuis que les projets sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, les exploitants de lieu qui sont... qui ont... les promoteurs qui ont déposé des projets d'agrandissement et d'implantation de lieu ont eu l'obligation de constituer un fonds de gestion de post-fermeture pendant l'exploitation et accumulent une certaine somme à chaque tonne de matières résiduelles qui est éliminée pour pouvoir faire le suivi pendant 3475 au moins les 30 prochaines années... les 30 années après la fermeture.

3480 Mais ça ne veut pas dire que le suivi est arrêté après 30 ans, on demande qu'il y ait de l'argent qui soit ramassé pour 30 ans, mais l'exploitant demeure responsable des activités de suivi et responsable s'il y avait une problématique environnementale sur ce lieu-là et devra, s'il n'y a plus d'argent dans la fiducie, le faire à ses frais, tant et aussi longtemps...

LE PRÉSIDENT :

3485 Si...

M. CLAUDE TRUDEL :

Excusez-moi.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3495 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Tant et aussi longtemps qu'il n'a pas obtenu sa libération.

LE PRÉSIDENT :

3500 Si je comprends votre analogie que vous avez faite tout à l'heure avec le site à Montréal, donc le... pour revenir à un parallèle, le site de Sainte-Sophie, donc pourrait se voir interdit d'accès pendant une centaine d'années?

M. CLAUDE TRUDEL :

3505 Il faut comprendre qu'on a un autre mécanisme, puis je ne veux pas trop embarquer là-dedans non plus puis... tout projet, tout changement d'usage, c'est l'article... encore une fois, excusez-moi, c'est l'article 22.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui fait mention que tout changement d'usage ou tout projet de construction sur un lieu d'élimination désaffecté, puis on a un guide là-dessus au niveau du règlement, doit nécessiter une... nécessite une autorisation préalable du ministère de l'Environnement.

3510 Puis le guide a été élaboré, le guide... les conditions... lesquelles on peut permettre des autorisations parce que ça peut être très variable, on peut avoir un projet de parc, mais on peut avoir un projet aussi de construction résidentielle, ce que je ne vois pas bien, bien, sur un ancien lieu d'enfouissement technique, mais je vous dis l'exemple. Mais ça peut être très étendu. Puis le guide qu'on a réalisé a été fait avec... en collaboration avec les gens de la santé publique.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

3520 Mais réalistement, ça prendrait un minimum d'années, ça serait quoi, sur un horizon de 50 ans, 60 ans, 70 ans?

M. CLAUDE TRUDEL :

3525

Bien, on peut penser que ça tourne autour de ces âges-là, de ces durées-là pour dire que le lieu continue à générer du biogaz, continue à générer du... des eaux de lixiviation qui doivent être traitées, et cætera.

3530

Pour ce qui est d'un aménagement futur, si on parle de faire un parc ou si on parle de faire... je ne sais pas, moi, à la limite, ça pourrait être un stationnement pour... si on a une activité adjacente, une nouvelle technologie qui arrive, du traitement TMB qui arrive puis on a besoin d'un espace sur la zone d'enfouissement pour faire un stationnement pour des véhicules, et cætera, et cætera, ça, ça pourrait être une activité qui pourrait être autorisée, parce que ce n'est pas à grand risque pour...
3535 nécessairement les personnes.

3535

On va s'assurer que tout est correct, que le recouvrement est toujours maintenu, que le captage du gaz est toujours maintenu, que ça n'affecte pas l'équilibre du lieu d'enfouissement. Mais ça pourrait être des activités qui seraient permises. Mais c'est vraiment au cas par cas.

3540

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi, le titre du guide auquel vous faites référence?

3545

M. CLAUDE TRUDEL :

Guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté. Je vais vous envoyer le guide... je vais l'envoyer à la commission.

3550

LE PRÉSIDENT :

Ce serait bien gentil. — Madame Brouillard, votre deuxième question.

Mme DENISE BROUILLARD :

3555

O.K. Le coût du recyclage coûte plus cher que le coût de l'enfouissement. Des matières recyclées comme le verre sont utilisées comme recouvrement. Quel est le coût économique de ce détournement de matières recyclées vers les sites d'enfouissement?

3560

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas saisi la fin, je m'excuse, je n'ai pas bien compris. Pourriez-vous parler un peu plus lentement? Parce que c'est plus difficile par téléphone.

3565

Mme DENISE BROUILLARD :

O.K., excusez-moi. Est-ce que je recommence au complet?

LE PRÉSIDENT :

3570

Bien, ce serait l'idéal, oui. Merci.

Mme DENISE BROUILLARD :

3575

Je vais y aller plus tranquillement. Le coût du recyclage coûte plus cher que le coût de l'enfouissement. Des matières recyclées comme le verre sont utilisées comme recouvrement. Quel est le coût économique de ce détournement de matières recyclées vers les sites d'enfouissement? Est-ce que vous m'entendez?

3580

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, je vous entends. J'essaie de réfléchir avant pour savoir si j'ai bien compris votre question.

3585

Mme DENISE BROUILLARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3590 Au fond, ce que vous demandez, c'est que si le... d'accord. Non, je comprends très bien, ça rejoint une question qui a été posée hier que j'adresserais alors à la même personne qui a répondu, madame Langlois-Blouin.

Mme DENISE BROUILLARD :

3595 Merci.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3600 Merci. Puis si vous me permettez, je vais garder l'exemple du verre, parce que c'en est un que je connais bien parce que j'ai une réponse plus précise. On en a parlé, effectivement. Actuellement, les centres de tri, par exemple, qui envoient le verre ou certaines matières en utilisation en recouvrement dans les lieux d'enfouissement vont payer donc pour se départir de cette matière-là.

3605 Donc, les coûts peuvent varier selon des lieux d'élimination. Puis on le mentionnait, il n'y a pas de redevance actuellement sur les matières utilisées en recouvrement. Donc, c'est un coût. Alors, que le verre, s'il est trié à la source et acheminé au recyclage peut valoir plusieurs dizaines et même autour de 100 dollars la tonne. Donc, il y a un écart entre... pour la même tonne dépendamment de la qualité de la matière.

3610 Donc, ce n'est pas nécessairement... Il y a quand même une différence à ce niveau-là. Mais du verre de qualité peut avoir une valeur de revente très intéressante, alors que du verre utilisé comme matériel de recouvrement dans un lieu d'enfouissement va être un coût pour le centre de tri, par exemple. Donc, c'est peut-être l'exemple que je peux vous donner comme écart, pour l'exemple
3615 du verre qui était mentionné par madame Brouillard.

LE PRÉSIDENT :

3620 Merci, madame Langlois. — Merci, madame Brouillard pour vos deux questions. — Et j'appelle maintenant madame Caroline Duchesne.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

3625

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Allez-y, madame.

3630

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Bon. Je suis sur Teams, mais j'ai un problème de caméra. Donc, le son devrait être bon. J'ai deux questions pour vous. Ma première, c'est... Bien, mes deux questions, en fait, se rapportent beaucoup au portrait qui a été fait en début d'audience. Moi, je suis de la Gaspésie.

3635

Ma question, c'est que dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, il y avait dans... puis c'est très clair dans mes souvenirs, 2008, 2018, il y avait l'interdiction des dépôts en tranchée à compter du 31 décembre, l'année, je ne suis pas certaine, je crois que 2011. Je me rappelle que c'était à l'époque où monsieur Mulcair était ministre de l'Environnement. En Gaspésie, on a tout fermé nos dépôts en tranchée, on a dû se conformer, faire un LET.

3640

Aujourd'hui, dans le portrait, je voyais qu'il y avait quand même plusieurs lieux d'enfouissement en tranchée qui étaient toujours actifs, près de 10 ans plus tard. Je me demande pourquoi. C'est des permissions spéciales, des décrets, des... Quand je vois que nous, on est juste 80 000 habitants en Gaspésie sur un grand territoire, on a dû se conformer. Pourquoi il y en a encore?

3645

LE PRÉSIDENT :

La question est claire, madame. — Monsieur Trudel, s'il vous plaît.

3650

M. CLAUDE TRUDEL :

3655 J'apprécierais si vous pouvez me donner... Parce que je comprends tout à fait la question, je veux juste faire une couple de petites vérifications, si vous me donnez deux minutes, je vous reviens.

LE PRÉSIDENT :

3660 Absolument, allez-y. — Madame Duchesne, est-ce que votre deuxième question serait destinée au ministère de l'Environnement ou à un autre organisme?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3665 Non, c'est au ministère de l'Environnement aussi parce que ça porte toujours sur le portrait.

LE PRÉSIDENT :

3670 Alors, de deux choses l'une, ou nous attendons, ou si vous me le permettez, je sais qu'il est tard, il y a encore une ou deux personnes après vous, je pourrais prendre une personne et vous revenir après, ce qui donnerait le temps à monsieur Trudel de trouver sa réponse...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3675 Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

3680 ... à moins que nous attendions ensemble?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3685 Non, je ne veux pas retarder personne, il est tard pour tout le monde, on a tous notre journée dans le corps aussi. Vous pouvez quelqu'un d'autre puis je vous reviendrai.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3690 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Je reste en ligne.

LE PRÉSIDENT :

3695 Alors, nous allons passer à la personne suivante et nous vous reviendrons, d'accord.
— Monsieur Trudel, vous avez la réponse?

M. CLAUDE TRUDEL :

3700 Je veux m'assurer que... Je vais répondre à la question que j'ai comme comprise. On nous dit : pourquoi il existe encore des dépôts en tranchée ou lieu d'enfouissement en tranchée au Québec puis qu'il n'y en a pas en Gaspésie?

LE PRÉSIDENT :

3705 Exactement.

M. CLAUDE TRUDEL :

3710 Bien, c'est vraiment... Je vous ai expliqué qu'à un moment donné, il y en a déjà eu 400 dépôts en tranchée et qu'on est passé à 24 ou 25, je ne me rappelle plus du chiffre exact, on l'a dans notre présentation puis dans notre rapport aussi. Ça fait que c'est vraiment qu'on y est allé par territoire, c'est vraiment un mode d'exception. Il y a encore certains territoires très faiblement peuplés qui sont situés à plus de 100 kilomètres aussi des lieux d'enfouissement technique, et cætera.

3715 Donc, on a donné la possibilité d'exploiter ces lieux-là, mais on y a été vraiment en ciblant des territoires précis. Auparavant, la règle était différente, qui permettait même ce qu'on ne trouvait

3720 pas correct, au ministère, que dans certains territoires assez peuplés, ça permettait quand même l'ouverture de lieux d'enfouissement... de dépôts en tranchée, ce qu'on ne voulait plus.

LE PRÉSIDENT :

3725 D'accord, merci. — Votre deuxième question, madame Duchesne.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3730 Ma deuxième question, c'est toujours en lien avec le portrait qui a été fait et présenté en début de rencontre. C'est... Ça concerne mon territoire, Gaspésie, les Îles, ma région, je veux dire. Je constate que vous avez dit qu'il n'y avait pas d'incinérateur dans notre région, alors qu'il y en a un aux Îles-de-la-Madeleine.

3735 Puis en parlant des Îles-de-la-Madeleine puis qu'on parlait, ils font quand même... Même avec un incinérateur, l'incinérateur est comme trop gros pour les besoins. Donc, les tuiles réfractaires doivent être changées souvent. Il y a quand même de l'exportation hors des Îles de matières résiduelles qui s'en vont à Saint-Étienne-des-Grès, alors que la Gaspésie est beaucoup plus proche puis que c'est dans sa région.

3740 Ça fait que je me demande, vu que... il est où le portrait des Îles dans ce que vous dites dans votre présentation? Parce que... Est-ce qu'il est comptabilisé en Gaspésie ou est-ce qu'il est comptabilisé dans Saint-Étienne-des-Grès pour l'exportation de ces matières résiduelles puis l'incinérateur, il n'est pas chiffré dans votre tableau, alors qu'il est toujours en fonction?

LE PRÉSIDENT :

3745 Bien. — Alors, monsieur Trudel, qu'est-ce qu'il en est par rapport justement au bilan que vous avez... que votre collègue a présenté en tout début de séance? Est-ce qu'il y a un incinérateur aux Îles-de-la-Madeleine?

3750 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, c'est ça. Il y a beaucoup de questions puis j'aimerais être sûr d'être certain de pouvoir y répondre. C'est sûr qu'il y a déjà eu une installation d'incinération aux Îles-de-la-Madeleine. Ce n'est plus en exploitation. Il y a eu une problématique puis c'est arrêté.

3755

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui, mais c'est ça, mais ça redémarre, c'est toujours en fonction. C'est comme je vous dis, l'incinérateur est victime de son succès dans le sens où quand on a des tuiles réfractaires, le four ne doit jamais s'éteindre parce que c'est le chaud, froid, chaud, froid, ça brise les tuiles réfractaires. Ça fait qu'il est souvent en réparation, mais il est toujours utilisé.

3760

LE PRÉSIDENT :

3765

Monsieur Trudel?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Vous me dites... Vous me confirmez qu'il est fermé aujourd'hui puis qu'il ne sera plus jamais utilisé?

3770

M. CLAUDE TRUDEL :

Ce n'est pas le portrait qu'on a. C'est ça, exactement. L'opération semble avoir cessé autour de 2008, 2009 même. Et elle n'est plus en opération, cette installation-là. Il y a eu des bris importants puis ça a cessé, l'exploitation. C'est pour ça qu'il n'apparaît pas dans le portrait qu'on vous a dressé.

3775

Mme CAROLINE DUCHESNE :

D'accord, c'est noté. Je vais faire mes vérifications puis on pourrait s'en reparler à la deuxième partie des audiences parce qu'on en a parlé dernièrement, il n'y a pas si longtemps. Ça fait que... Puis pour ce qui est de l'exportation des matières résiduelles, est-ce que ça, c'est dans...

3780

LE PRÉSIDENT :

3785

Madame Duchesne, on autorise deux questions seulement, malheureusement. Vous êtes à votre deuxième question.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3790

Bien, c'est... bien non, mais c'est... Ce que je parlais, c'était du portrait des Îles, l'incinérateur et l'exportation de ces matières résiduelles à Saint-Étienne-des-Grès.

LE PRÉSIDENT :

3795

Oui.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3800

Ma question, en fait, c'est : où est le portrait des Îles? Est-ce qu'il est dans la Gaspésie ou...?

LE PRÉSIDENT :

3805

Monsieur Trudel?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3810

Parce que ces déchets ne viennent pas ici.

M. CLAUDE TRUDEL :

3815

Dans notre rapport, on fait mention de la problématique des Îles-de-la-Madeleine où on indique qu'il n'y a pas d'installation d'élimination, aucune, pas de lieu d'enfouissement technique, pas d'incinérateur et que les déchets sont présentement transportés par bateau jusqu'à Montréal dans un conteneur réfrigéré pour éviter les problématiques.

3820

De Montréal, ils sont maintenant dirigés vers un lieu d'enfouissement qui n'est pas celui que madame parle, ce n'est pas Saint-Étienne-des-Grès, c'est plutôt dans le Centre-du-Québec, plutôt à Saint-Rosaire, dans le coin de Victoriaville. Et ça, ça fait partie d'une des problématiques qu'on a identifiées dans notre rapport qui fait un peu un portrait de cette région-là pour laquelle il n'y a pas d'installation d'élimination.

3825

Il y en a d'autres, on a parlé d'Outaouais, la Communauté métropolitaine de Montréal qui est... qui a juste un lieu. Donc, ça fait partie du portrait. Mais on a fait une petite partie spécifique pour la section des Îles. Puis on en parle dans notre rapport.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

3830

Parfait, je vais aller le lire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3835

Merci à vous, madame Duchesne. — Madame Lucie Massé?

Mme LUCIE MASSÉ :

Bonsoir, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

3840

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends très bien. Allez-y, madame.

Mme LUCIE MASSÉ :

3845

Alors, merci à votre commission de nous écouter avec attention encore à cette heure-ci. J'aimerais d'abord vous exprimer, Monsieur le président, qu'à ma connaissance, les citoyens qui participent aux audiences du BAPE le font dans l'intérêt du bien commun et bénévolement. Alors, ma première question est la suivante : quelles sont les lignes... quels sont les divers impacts de la biométhanisation sur la santé humaine et environnementale?

3850

LE PRÉSIDENT :

Bien.

3855

Mme LUCIE MASSÉ :

C'est... J'ai terminé ma question.

3860

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'ai bien compris. — Madame Schnebelen, quel est l'impact de la biométhanisation sur la santé publique?

3865

Mme MARION SCHNEBELEN :

Monsieur le président, oui, la santé publique, la santé des citoyens. Je sais qu'on n'a pas beaucoup d'information là-dessus au niveau de la biométhanisation. Je pense qu'on n'a pas tant de choses que ça, même dans nos documents de référence. Est-ce qu'on pourrait...

3870

LE PRÉSIDENT :

Je peux vous dire que non.

3875

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui, c'est ça. Ça fait qu'est-ce qu'on pourrait prendre la question en délibéré et voir si on est en mesure d'y répondre plus adéquatement, étant donné la question?

3880

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

Mme MARION SCHNEBELEN :

3885

Merci, c'est apprécié.

LE PRÉSIDENT :

3890

Mais je peux attirer votre attention sur le fait que vous pouvez couvrir les agents biologiques et les substances chimiques.

Mme MARION SCHNEBELEN :

3895

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3900

Ce sont deux volets importants, peut-être même plus les agents biologiques pour ce que j'en connais. — Monsieur Trudel, les impacts environnementaux, maintenant?

M. CLAUDE TRUDEL :

3905

Je vais passer la parole à mon collègue, Ernest Rickli. Mais avant de passer à... avant de passer la parole... Excusez-moi, j'ai un petit message qui m'est apparu. Avant de passer la parole à Ernest, je veux juste préciser que c'est une méthode de traitement, la biométhanisation, de compostage, qu'on a retenue à un moment donné pour... qu'on a décidé de financer.

3910

Puis de mémoire, il y aurait certaines études qui auraient été faites pour orienter un peu la décision. Je vais vérifier. Mais je vais quand même s'il y a... Aussitôt que je trouve de l'information, je vous la transmets, à la commission. Mais je vais quand même passer la parole à Ernest qui va pouvoir... Ernest Rickli, qui va pouvoir répondre en partie à la question. Ou totalement, j'espère.

M. ERNEST RICKLI :

3915

En fait, au ministère, on a quand même produit des lignes directrices qu'on pourrait quand même vous transmettre aussi. Donc, les lignes directrices sur la biométhanisation servent principalement comme balises ou pour encadrer l'autorisation en vertu de notre article 22 de la loi.

3920

Donc, c'est à travers cette procédure d'autorisation qu'un analyste, dans le fond, qu'on... que le ministère regarde les impacts et qu'il met les... je dirais l'ensemble des mesures pour s'assurer que l'ensemble des éléments environnementaux sont pris en compte.

3925

Donc, on parle, oui, beaucoup des émissions. Donc là, il y a plusieurs... De façon technique, j'ai un peu de la difficulté à rentrer dans tous les détails. Mais toute la question des émissions à l'atmosphère sont prises en compte, comme la plupart des installations d'autres types. La question des odeurs, étant donné qu'ici, on a une matière qui génère quand même des odeurs.

3930

Donc, on a aussi une évaluation qui est faite et une modélisation qui est faite à ce niveau lors de l'ensemble de l'analyse du dossier pour émettre l'autorisation de cette activité-là. Donc, on a quand même un encadrement qui est à travers ce que j'appelle les « lignes directrices » qui nous servent justement pour faire cette autorisation-là. Donc, la prise en compte, effectivement, des éléments environnementaux que ce type d'activité là pourrait générer ou... Donc, c'est un petit peu les éléments.

3935

LE PRÉSIDENT :

3940

Mais quels sont les principaux contaminants qui sont rejetés par les usines de biométhanisation tels que documentés à travers le monde qui ont une technologie similaire à celle que nous implantons au Québec? Ne rentrez pas dans le détail, mais les grandes... Donnez-nous un aperçu quand même.

M. ERNEST RICKLI :

3945

Écoutez, je ne suis peut-être vraiment pas la bonne personne pour donner ce détail-là. Mais par contre, on pourrait peut-être plus vous les fournir étant donné que c'est... Comme je vous dis, il

y en a une partie qui est dans nos lignes directrices, peut-être que mon collègue au niveau de la qualité de l'air a peut-être plus d'éléments.

3950 L'autre élément, je vous dirais que c'est beaucoup en lien avec les nuisances. Donc, on parle ici d'odeurs où il y a une évaluation qui est faite, une modélisation. Donc, on prend en compte ce qu'il peut y avoir autour. Autrement, pour être franc, je ne suis pas assez spécialiste dans le domaine pour... Par contre, on en a ici au ministère qui pourront peut-être mieux cibler votre question par rapport aux éléments. Et...

3955

LE PRÉSIDENT :

Je... — Monsieur Trudel, voulez-vous prendre la question en délibéré puis nous répondre, s'il vous plaît?

3960

M. CLAUDE TRUDEL :

Tout à fait.

3965

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Alors, votre deuxième question, madame Massé?

Mme LUCIE MASSÉ :

3970

Alors, monsieur Zayed, votre commission enquêtera-t-elle sur l'intérêt climatique pour nos communautés à viser le zéro déchet pour éliminer à moyen terme les lieux d'enfouissement technique?

3975

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que je vais vous répondre de façon aussi générale. Je l'ai fait à quelques reprises. Je me demande même si je ne l'ai pas fait pour vous, donc je risque de me répéter. La commission, pour le moment, n'a aucune idée fixe, arrêtée, sur... vers la direction qu'elle va emprunter.

3980

La commission, pour le moment, écoute, est attentive, elle essaie de comprendre les enjeux, comprendre le dossier et puis elle a toute la latitude qu'elle souhaite pour aller dans la direction qu'elle va décider de prendre. Donc, je ne peux pas m'engager, ni comme président ni comme commission, à vous dire qu'on va aller ou qu'on va considérer tel aspect ou tel aspect.

3985

Ce que je vous encourage à faire, c'est que les mémoires que vous allez nous déposer sont... constituent un intrant très important pour la commission, surtout si les éléments et les enjeux sont argumentés. Si c'est juste un positionnement, évidemment, on ne fera pas juste la simple comptabilité. Donc, ça sera à vous, entre autres choses, de nous nourrir comme commission pour attirer notre attention sur des enjeux qui peut-être, jusqu'à maintenant, ne sont pas sortis. Ça va, madame Massé?

3990

Mme LUCIE MASSÉ :

3995

Oui, très bien, Monsieur le commissaire. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4000

Merci à vous. Et...

Mme LUCIE MASSÉ :

Bonsoir.

4005

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. — J'appelle enfin monsieur Marcel Paré qui sera notre dernier intervenant, ce soir. Monsieur Paré? Nous allons attendre quelques secondes. Parce que je ne voudrais pas que nous abordions un sujet profond parce que nous avons quand même presque sept heures... nous avons presque siégé sept heures aujourd'hui. Donc, c'est quand même long. Je vais juste attendre monsieur Paré et nous allons tout simplement écouter ses deux questions et y répondre.

4010

Écoutez, si ça ne vous dérange pas, nous allons faire une pause de tout au plus trois, quatre minutes et nous allons revenir. Si monsieur Paré n'est pas prêt, nous allons fermer la séance. S'il

4015 est prêt, nous allons répondre à ses deux questions. Donc, on prend une pause de maximum trois minutes, merci.

4020 PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

4025 Alors, mesdames et messieurs, nous allons poursuivre. Donc, monsieur Marcel Paré? Monsieur Paré, vous êtes avec nous?

M. RÉAL PARÉ :

4030 Oui, ça va.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4035

M. RÉAL PARÉ :

Oui. Vous m'entendez, oui?

4040

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends très bien. Allez-y, alors.

M. RÉAL PARÉ :

4045

Je voulais revenir sur les dernières interventions, entre autres concernant les risques de la méthanisation dans un... Bon. Je suis du quartier Maizerets dans Limoilou. Lorsqu'il y a eu

l'installation de la démarche d'implantation par la Ville de Québec, de la méthanisation, ça a fait un débat assez fort au sein du conseil de quartier de Maizerets.

4050

Le 12 février 2019, on appelait à une demande pour obtenir un BAPE sur ce projet parce que beaucoup d'information n'avait pas été transmise aux citoyens. Et c'était notre quatrième tentative, nous, du conseil de quartier d'obtenir ces consultations publiques sur ce projet. (Coupure sonore) et on rappelait aussi l'importance d'étudier ces dossiers pour... concernant la problématique de la santé publique.

4055

On rappelait également, puis ça, c'est connu pour nous depuis des années, l'état de délabrement ou le cumul d'impacts dans le quartier Maizerets. Et essentiellement, j'aimerais savoir pourquoi la ville a pu être autorisée à un tel projet? Parce que je viens d'entendre des fonctionnaires et la santé publique qu'on ne connaît pas réellement les impacts possibles dans... surtout qu'on implantait ça dans un milieu habité.

4060

Alors, comment est-ce qu'on a pu autoriser cette implantation? Et récemment, nous avons découvert, puis je l'ai rappelé hier, qu'il va y avoir objectivement des émissions provenant de cet équipement-là, alors que des fonctionnaires et des élus de la ville nous disaient qu'il n'y aurait aucune pollution nouvelle qui serait produite dans le quartier par cet équipement-là. C'était ma question, Monsieur le président.

4065

LE PRÉSIDENT :

4070

Je comprends. Écoutez, je vais la prendre, mais je ne suis pas très chaud à prendre des questions qui touchent... puis il y en a quelques-unes aujourd'hui qui touchent spécifiquement un projet parce que nous n'avons pas toute l'information, ni comme commission, ni même les personnes-ressources n'ont pas nécessairement toute l'information spécifique à un projet.

4075

Et ce n'est pas le mandat d'examiner projet par projet. Alors, je vais quand même la prendre parce que je l'ai fait pour les autres, mais la vôtre, elle est vraiment, vraiment spécifique. Ce que je vais faire, je vais demander d'abord à monsieur Trudel qu'est-ce qui arrive quand une usine de biométhanisation, avant qu'elle ne soit autorisée, quelles sont les démarches que les promoteurs doivent suivre?

4080

M. CLAUDE TRUDEL :

4085 Les installations de valorisation de matières résiduelles sont assujetties à une autorisation ministérielle. On... J'ai défini un petit peu tantôt, risque élevé, risque moyen, risque faible. Donc, on considère que c'est un risque moyen, ce n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. Il y a une autorisation ministérielle qui est délivrée à... par la direction générale du ministère.

4090 Et il y a tout un processus d'autorisation, de regarder tous les rejets qui sont susceptibles d'être émis, toutes les problématiques de contamination qui pourraient survenir s'il y a... pour l'eau, pour l'air et pour le sol, à la limite. Et c'est évalué en fonction des exigences. Il peut y avoir des exigences prévues au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* pour ce qui est du volet air. Puis il y a une analyse du projet qui est présentée puis il y a une autorisation ou non qui est délivrée.

4095

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il pourrait y avoir des conditions différentes si l'usine de biométhanisation, elle est située dans un milieu urbain ou un milieu rural?

4100

M. CLAUDE TRUDEL :

4105 Je vais... Je pense que j'ai donné... déjà donné l'explication, je vais la répéter. Au niveau du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, il y a des normes d'air ambiant à respecter. Et c'est des normes qui sont à respecter pour toutes les installations au Québec, que ce soit biométh, et cætera.

4110 Et la vérification du respect de ces exigences-là se fait par une modélisation de la dispersion qui tient compte déjà du... ce que j'appellerais, moi, le « bruit de fond », c'est-à-dire les contaminations de... concentrations initiales des contaminants dans l'air. Ça fait que toute l'évaluation est basée sur cette modélisation-là.

4115 Puis à la limite, on pourra peut-être présenter un petit peu l'approche, je pourrais essayer de voir avec mes collègues qui sont spécialisés dans ce domaine-là, de vous fournir un petit peu, s'ils ont un document d'information, à savoir comment c'est traité, ce volet-là de modélisation. Si je

ne me trompe pas, il y a... On me dit que ça a peut-être déjà été fourni, mais je vais m'assurer que c'est fait au niveau de la commission.

LE PRÉSIDENT :

4120

Mais de toute façon, éclairez-moi, si pour tout projet, pour toute entreprise, pour toute industrie qui n'existe pas encore, la seule façon d'avoir une estimation des émissions est de leurs rejets et de leurs dépôts éventuellement dans un environnement X, c'est par modélisation?

4125

Il n'y a pas d'autres façons de faire? Je ne peux pas avoir de mesures d'émission d'une usine qui n'existe pas. Alors, quand vous faites la modélisation, ça, je comprends ça très bien, est-ce qu'après, vous allez... vous faites une validation par des mesures terrain sur les... pour valider ou pour assurer que les modèles vous ont donné les bons chiffres?

4130

M. CLAUDE TRUDEL :

Deux choses. La première, c'est que même s'il n'y a pas d'usine au Québec, on utilise des références scientifiques, et cætera, pour les biogaz. Je vais vous donner l'exemple que je connais. Pour les biogaz d'un lieu d'enfouissement, on a une caractérisation de biogaz qui a été faite par... aux États-Unis, exhaustive, sur un paquet d'installations, et cætera.

4135

Et il y a des références qu'on peut retrouver sur des taux d'émission spécifiques, un moteur à combustion interne émet tel taux d'émission de monoxyde de carbone, et cætera. Donc, il existe des références même si on n'en a pas au Québec, elles peuvent nous être utiles à réaliser le modèle de dispersion.

4140

Puis c'est certain que si on a certains doutes, ça peut faire partie justement d'un suivi spécifique pour l'installation qu'on va autoriser d'avoir un suivi, je vous dirais, plus exhaustif, dans les premiers temps suite à l'installation pour voir vraiment si ça se déroule conformément à ce qu'on a autorisé.

4145

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Madame Forget, est-ce que vous désirez intervenir?

4150 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Non.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Non, O.K.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

4160 Ça va, j'avais une question, mais je la retire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Monsieur Renaud.

4165

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Oui. Je vais reprendre... Madame Forget avait envoyé un message puis ça m'a... ça soulève... ça m'a fait penser à une question pour monsieur Trudel.

4170

Le fait que les usines de biométhanisation, compostage, ne sont pas assujetties à la procédure d'évaluation environnementale, vous dites que c'est un risque moyen. C'est basé sur quoi? C'est quoi, le... avez-vous des analyses qui... Pour quelle raison elles seraient considérées un risque moyen, alors que le lieu d'enfouissement technique est considéré comme un risque élevé?

4175

M. CLAUDE TRUDEL :

4180 Je pourrais faire certaines vérifications au ministère parce que cette classification-là résulte justement d'une toute récente modification qui a été apportée à la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui avait pour but justement de catégoriser les différentes autorisations qu'on délivrait... On a procédure d'évaluation environnementale, on a autorisation initiale, on a déclaration de conformité puis on a certaines activités qui ne nécessitent plus d'autorisation.

4185 Donc, c'est toute une gradation qui a été faite. Je pourrais vérifier, voir si on a un document qui explique un petit peu quelle approche a été utilisée pour définir nos différentes catégories. Excusez-moi, c'est parce que j'essaie de prendre des notes en même temps pour être sûr de ne rien oublier. Il commence à être un peu tard ça fait que je veux être sûr de ne rien oublier. Puis l'autre volet de votre question, si je me rappelle bien, c'était... Pouvez-vous me la répéter?

4190 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

 Bien, c'était par rapport à la biométhanisation, compostage, je veux savoir pourquoi on...

4195 **M. CLAUDE TRUDEL :**

 O.K.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4200 ... qu'est-ce qui fait qu'on les a mises dans risque moyen? Ça vient d'où puis c'est quoi, les critères qui ont été utilisés?

M. CLAUDE TRUDEL :

4205 Il y a une approche générale que je vous dirais aussi au ministère, sans porter préjudice de quelque façon que ce soit à la qualité de l'environnement, il y a une approche générale au ministère qui existe depuis plusieurs années dans le sens que pour... je dirais faciliter, encourager, ce n'est peut-être bien pas les bons termes, je n'ai pas mon dictionnaire de synonymes avec moi, mais encourager les formes de valorisation de matières résiduelles.

4210 Vous comprendrez que la procédure d'évaluation environnementale, c'est un processus long. Vous savez de quoi on parle parce que vous êtes souvent impliqué dans la procédure, et cætera, coûteuse, et cætera. Donc, pour faciliter et favoriser la... plus rapidement la valorisation des matières résiduelles, certains projets... Puis c'est pour ça aussi d'ailleurs qu'il n'y a pas de réglementation nécessairement spécifique non plus.

4215

4220 Les projets peuvent être très variés. Encore une fois, pour... C'est une approche qui est analysée, autrement dit, au cas par cas avec les différentes normes d'émission dans l'air, rejets dans l'eau, et cætera, qui existent déjà au ministère, qui peuvent être appliquées, qui pourront faire en sorte qu'il va y avoir un délai plus court. Mais ça ne se fait pas au détriment de la qualité de l'environnement, inquiétez-vous pas.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4225 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4230 Monsieur Paré, votre deuxième question.

M. RÉAL PARÉ :

4235 Je n'aurai pas de deuxième question, mais j'aurais un commentaire complémentaire et possiblement... Oui, ça peut être une deuxième question. Je serais vraiment en faveur pour les futurs projets de méthanisation que l'on procède par une approche de BAPE. Pour nous, de... Nous n'avons, dans notre communauté, reçu à peu près aucune information. Et les enjeux de risque ont été, à nos yeux, au conseil de quartier, sous-estimés, malgré les prétentions du ministère de l'Environnement.

4240 On considère... L'état du quartier est vraiment délabré et on ne peut pas être un exemple parce que je crois qu'on est un des quartiers les pires du Québec. Et je pense que ce projet a pris malgré sa... même si ça a été long, ça a pris des raccourcis et la communauté n'a pas pu être entendue sur ce projet.

4245 Ça fait que je serais vraiment en faveur que même si c'était un BAPE avec... Je crois qu'il y a deux conditions, il peut y avoir un BAPE avec... pour... qui concerne une petite communauté qui peut être un BAPE réduit, mais ça serait une formule qui... minimale pour... Ça prend un tiers. Parce que c'est la ville de Québec qui nous a imposé un projet puis elle était partie intéressée au projet, elle n'écoutait pas du tout les commentaires ou les préoccupations des citoyens.

4250

LE PRÉSIDENT :

4255 Monsieur Paré, j'ai compris votre commentaire. Normalement, les commentaires arrivent uniquement à la période des mémoires. Donc, je présume que vous allez le traiter dans votre mémoire?

M. RÉAL PARÉ :

4260 Oui oui, absolument. Pour nous, c'est important.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Allons-y avec votre deuxième question, alors.

4265 **M. RÉAL PARÉ :**

Je n'ai pas de deuxième question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4270 D'accord. Alors, écoutez, merci infiniment d'avoir participé à cette séance. Et merci d'avoir... d'être resté éveillé jusqu'à cette heure-ci pour intervenir. Et bonne fin de soirée.

M. RÉAL PARÉ :

4275 Vous aussi et à l'équipe.

LE PRÉSIDENT :

4280 Et à vous tous et à vous toutes, merci d'avoir participé à cette huitième séance. Nous avons presque fini. Demain, nous siégerons une dernière fois à 19 h 00. Donc, d'ici là, bonne nuit et bon repos. Merci.

4285

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} AVRIL 2021, À 19 h 00

4290

Je soussignée, STÉPHANIE LAGUEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4295



Stéphanie Lagueux, s.o.